

## Contribution collective du CSM à la consultation électronique du CSA

"Nous demandons aux [représentants des gouvernements, et en particulier] aux hommes de ne pas parler de nos rôles ; nous les connaissons. Nous les connaissons. Nous avons vécu sur la Terre avec vous aussi, nous la vivons. S'il vous plaît, ne parlez pas en notre nom et en parlant de choses que nous avons déjà entendues. Nous avons besoin d'entendre quelque chose de nouveau de votre part".

(Citation du CSM lors de la consultation régionale pour l'Afrique du Nord et le Proche-Orient)

Le mécanisme de la société civile et des peuples autochtones (MSC) permet aux secteurs les plus touchés par la faim et la malnutrition de faire entendre leur voix. Grâce à une consultation interne active, qui s'est déroulée au cours des 6 derniers mois avec toutes les sous-régions et tous les groupes d'intérêt, nous avons rédigé la suivante position commune pour transmettre nos messages, nos expériences et nos demandes pour le processus de convergence des politiques du CSA sur l'égalité des sexes et les femmes et l'autonomisation des femmes (GEWE). Nous avons investi beaucoup de temps et d'énergie dans ce processus, et nous aimerions être pris au sérieux. Grâce à cette vaste contribution du MSC, nous mettons à profit les connaissances et les expériences des territoires. Nous estimons que ce document est d'une importance particulière étant donné l'absence d'un rapport du HLPE pour ce processus politique du CSA. Nous avons suggéré un certain nombre de changements très fondamentaux, et nous espérons qu'ils seront reflétés dans le processus et dans le document qui résultera des consultations régionales et en ligne.

## COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

### Attentes à l'égard du processus du CSA et du projet suivant

Il est urgent de disposer d'un document pionnier sur la question du genre au sein du CSA, qui soit capable de contribuer à la transformation dont nous avons besoin d'un système agroalimentaire qui, comme cela a déjà été souligné dans d'autres processus du CSA, est cassé et ne remplit pas sa fonction principale, à savoir nourrir tous les êtres humains et tous les peuples de manière saine, équitable et durable. Un modèle alimentaire qui a conduit à la discrimination de genre à tous les niveaux, de la production à la consommation. Ce processus doit rechercher des lignes directrices fermes et ambitieuses afin de promouvoir de transformations réelles sur le terrain.

Pour que les lignes directrices (GEWE) contribuent fortement à la réalisation des objectifs de développement durable, d'éradication de la faim chez les femmes et les filles les plus marginalisées, les personnes LGBTQI+, il est essentiel de s'attaquer aux causes profondes de la faim et de la malnutrition, les raisons de la privation de terres, l'absence de moyens de subsistance stables et décents et les maladies.

Les lignes directrices, en tant que document d'orientation pour l'État, devraient donc chercher à fournir des voies pour transformer les politiques publiques au-delà de l'instabilité des gouvernements de certaines régions. Bien que directives volontaires, il est important de souligner qu'elles doivent être accompagnées de mesures. Les politiques publiques en matière d'alimentation doivent être solides et transcender les gouvernements. Les politiques publiques doivent transcender l'approche de l'accès sans perspective territoriale et ne doivent pas favoriser l'assistancialisme. Les politiques publiques doivent favoriser la réalisation du droit humain à l'alimentation.

Nous pensons qu'il est important de rappeler les résultats des débats politiques préalables du CSA, que l'on peut trouver dans le document de conclusions du Forum que nous avons tenu au CSA en 2017. Ce document parle de la nécessité de donner la priorité au cadre des droits humaine et au principe de la souveraineté alimentaire. Il évoque également la nécessité d'incorporer cette perspective dans tous les processus du CSA, en intégrant et en promouvant l'application de la CEDAW et en particulier de l'article général 34. Le document

mentionne également la nécessité d'inclure une perspective féministe dans l'élaboration des documents politiques. Dans ce sens, la reconnaissance de l'économie des soins et du travail non rémunéré est essentielle.

Dans ce sens, nous apprécions certaines des améliorations apportées dans le projet zéro. Nous nous félicitons de l'incorporation et de l'accent mis sur les soins non rémunérés et le travail domestique qui, comme nous le savons, ont été exacerbés par la crise du COVID, la situation ne fera qu'empirer en raison de l'austérité et de la crise économique actuelle dans de nombreuses régions du monde. Nous apprécions également l'inclusion de la recommandation générale 34 sur les femmes rurales, le consentement préalable libre et éclairé (FPIC), entre autres.

Cependant, il est nécessaire d'assurer une plus grande cohérence entre les Déclarations de problèmes et les Discussions politiques dans les différentes sections thématiques qui, pour l'instant, semblent être cloisonnées, et également au sein des sections où les domaines politiques semblent souvent déconnectés de leurs logiques respectives.

L'ébauche zéro continue d'être basée sur une perspective de sécurité alimentaire. Cela empêche une approche claire aux droits humains des femmes, au droit humain à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire, cette dernière étant l'horizon et la demande politique clé émanant des communautés. Nous voulons souligner l'importance d'inclure le concept de souveraineté alimentaire dans le document, qui est différent de la sécurité alimentaire. La souveraineté alimentaire concerne les personnes qui décident ce qu'elles mangent, ce qu'elles produisent et comment elles le produisent.

C'est très différent de la sécurité alimentaire, qui est en réalité une notion qui a conduit à des crises majeures dans le monde entier et qui n'a pas résolu les problèmes de sécurité alimentaire.

### **Sur les droits humains**

Il est important que le document ne se contente pas de reprendre le langage déjà utilisé dans d'autres documents de l'ONU, mais qu'il aille plus loin. Il est donc fondamental de souligner le droit à l'égalité, au respect et à la dignité pour toutes les personnes est donc fondamental. Un véritable cadre des droits humains donnera lieu à des directives véritablement transformatrices.

Le document ne repose pas sur une base solide en matière de droits de l'homme et ne fait pas référence aux principales comme les résolutions de l'OIT, la déclaration et le programme d'action de Pékin, l'UNDRP, l'UNDRIP et la résolution 1325 du Conseil de sécurité en ce qui concerne le lien entre la sécurité alimentaire, la paix et la participation politique des femmes aux mécanismes de résolution des conflits qui ont tous un rôle clé à jouer dans l'autonomisation des femmes et des filles et dans l'éradication de la faim et de la pauvreté. Les lignes directrices ne devraient pas se limiter aux ODD, mais utiliser toutes les initiatives, conventions, résolutions et instruments des Nations unies qui peuvent protéger les femmes et les filles. Ces lignes directrices devraient encourager les gouvernements à ratifier les conventions existantes et à utiliser et appliquer ces lignes directrices.

Du point de vue des droits humains et de leur indivisibilité, il est évident que la réalisation du droit à une alimentation adéquate ne se fera qu'avec la réalisation des droits des femmes, des filles, des enfants et des personnes LGBTQI+. Dans ce sens, nous pensons qu'il est important d'insister sur l'élargissement de la perspective des identités de genre non binaires et non hégémoniques. L'approche du genre doit avoir une vision plus large que la diversité sexuelle des femmes. Il est donc nécessaire de faire progresser le langage inclusif du genre dans toutes les lignes directrices et les travaux politiques du CSA. Les droits humains sont pour tou.t.e.s, et pas seulement pour certains.

En outre, il est important de prêter attention non seulement aux droits individuels mais aussi aux droits collectifs ; et l'importance de différents types d'organisations pour et par les femmes, afin de garantir la réalisation de leurs droits et de leur action. Le droit au logement est également important, en particulier pour les paysannes. Nous n'aurons aucun autre droit si ce droit n'est pas disponible.

### ***D'un point de vue régional nord-américain :***

Il est fondamental de tenir compte des voix de la base pour établir un cadre solide en matière de droits de humains. Le mot "paysans" ne résonne peut-être pas pour tous en Amérique du Nord. Cependant, sa définition vise à capturer un large réseau de personnes, y compris les petits agriculteurs, les travailleurs migrants, les pêcheurs, les éleveurs et les peuples indigènes.

L'UNDROP serait donc une bonne direction à suivre. L'UNDROP présente un ensemble de droits qui visent à transformer les systèmes alimentaires vers la souveraineté alimentaire. L'introduction de l'UNDROP dans ce contexte serait révolutionnaire parce qu'il remettrait en question les systèmes de production alimentaire et les systèmes basés sur le marché à travers une optique de droits et une optique féministe.

Trois points de l'UNDROP qui conviennent au contexte nord-américain :

- Article 4
- Article 14 : les travailleurs saisonniers et migrants représentent un nombre disproportionné dans le contexte régional, mais leurs droits sont à peine reconnus
- Articles 17 et 18 : la financiarisation et l'accapement des terres par les entreprises ont eu un impact profond sur les femmes et les personnes LGBTIQ en Amérique du Nord.

### **Sur un changement de paradigme**

La transformation des systèmes alimentaires, qui devrait commencer dès aujourd'hui, implique de changer un modèle qui place les intérêts et les ambitions des marchés au centre, par un qui donne la priorité et rend visible le bien-être des femmes, des autres minorités de genre et de la nature. Pour cela, il faudra s'attaquer aux déséquilibres de pouvoir déséquilibres de pouvoir et non pas simplement chercher à intégrer les femmes dans un modèle qui est clairement inégalitaire aujourd'hui. La reconnaissance des femmes paysannes et rurales est fondamentale en ce sens, en raison du rôle qu'elles jouent dans les systèmes alimentaires.

Le contrôle et l'accès aux biens naturels et productifs, notamment en ce qui concerne l'accès à la terre, à l'eau et aux semences paysannes, doivent donc être garantis dans un cadre solide de droits humaine et pas seulement dans un cadre productiviste et mercantiliste.

C'est dans ce cadre que nous comprenons l'agroécologie comme un modèle à privilégier, car elle démontre au quotidien qu'en plus d'être plus durable et plus respectueuse de l'environnement, elle promeut des cadres beaucoup plus justes et sains pour tous les peuples. En plus de nourrir les gens, l'agroécologie reconnaît le savoir des femmes qui ont nourri le monde depuis des siècles. Ainsi, l'agroécologie doit être une question centrale dans le document comme une vision de pensée et de proposition constructive. Cependant, dans l'actuel projet zéro, l'agroécologie est placée comme une question secondaire.

Il faut également reconnaître les différents moyens de subsistance et l'importance des connaissances autochtones, qui ne sont pas suffisamment représentés dans le document et qui ne sont pas non plus présentés comme une contribution majeure des femmes aux questions d'alimentation et d'accès à la nourriture.

Nous souhaitons également souligner la nécessité de promouvoir des processus politiques dont l'inclusion et la participation sont les piliers, en particulier la participation de la société civile, des femmes, des personnes non-binaires et d'autres acteurs libres de conflits d'intérêts qui permettent la construction de politiques transparentes.

### ***Du point de vue arabe***

La traduction du document de l'anglais vers l'arabe devrait être revue, en particulier pour l'utilisation du mot "femmes" qui a été traduit par "femme". Le concept de "femme" sape la conception plus large que nous, en tant que femmes, représentons. Il n'y a pas de femme unique ou de femme exemplaire à laquelle on peut se comparer. Il est très important de corriger la traduction et de parler de femmes et non de femmes, afin d'être réellement inclusif.

### ***Du point de vue de la région de l'Afrique du Nord et du Proche-Orient***

Nous devons considérer que la région est encore imprégnée d'une société patriarcale. La culture et les coutumes ont été héritées des générations passées et ont un impact important sur la façon dont les droits sont exercés. Les disparités sont profondément enracinées dans les sociétés de la région et il est très difficile d'y remédier. La Tunisie pourrait être une exception, car c'est le seul pays de la région qui n'autorise pas le mariage, l'environnement et l'atmosphère polygame. Cependant, dans toute la région, il n'y a pas de protection sociale, aucune mesure qui assure l'égalité entre les hommes et les femmes dans le secteur agricole. Ceux qui travaillent dans l'agriculture sont considérés comme moins importants que ceux qui travaillent dans les autres forces de travail.

Accorder une attention particulière aux zones de conflit. La seule région du monde qui témoigne encore d'un état de colonialisme qui se produit sur la terre de Palestine. Les disparités sont plus prononcées dans ces zones de conflits. Nous devons également prendre en compte les disparités des ressources et la rareté de l'eau due au changement climatique et la façon dont nos ressources en eau souterraine ont souffert. Nous devons adapter nos pratiques traditionnelles pour répondre à ces pénuries d'eau. Beaucoup de réalités qui s'entrecroisent, mais nous devons prendre en compte ces spécificités lors de l'élaboration de ces lignes directrices. Ce dernier point est important pour le moment où nous devons défendre les directives volontaires au niveau de nos gouvernements, car elles devront trouver un écho auprès de ces derniers, notamment en ce qui concerne la protection sociale des travailleurs agricoles et des femmes travaillant dans l'agriculture.

### ***Dans une perspective régionale nord-américaine***

Au Canada et aux États-Unis, la production agricole reste profondément patriarcale. Pour inverser cette situation, des transformations politique et sociale sont nécessaires. Néanmoins, pour toute transformation politique, les gouvernements et législations doivent être présents.

En ce sens, l'accent mis sur les technologies dans le document semble maintenir les déséquilibres de pouvoir actuels. Les solutions technologiques ne peuvent pas remplacer les changements structurels réels dans nos systèmes alimentaires. Ce document devrait plutôt reconnaître une augmentation des connaissances des femmes et des personnes LGBTQI+, en particulier celles qui produisent des aliments. Elles ont des connaissances de terrain, de la sagesse, la créativité et l'ingéniosité tirées de l'expérience, des ancêtres et des autres producteurs d'aliments. Sélection des semences, la conservation des semences, les techniques de lutte contre les ravageurs et les méthodes d'amélioration des sols ne sont que quelques exemples.

Le partage de ces formes de connaissances fait également partie du renforcement de la communauté.

Ce sont les principes et les pratiques de l'agroécologie, qui s'opposent à nos systèmes alimentaires industriels actuels, dépendants des produits chimiques. L'agroécologie profite à tous, et en particulier aux femmes, ainsi qu'à notre environnement. Les jeunes femmes et les jeunes non-binaires, en tant qu'agriculteurs de première génération, s'impliquent dans l'agriculture écologique, contrairement à l'agriculture industrielle conventionnelle. Cela montre la nécessité de soutenir la formation en agriculture alternative pour les femmes et les personnes non-binaires, y compris l'éducation agroécologique.

Lorsque nous parlons de la transformation des systèmes alimentaires en fonction des femmes et des personnes LGBTQI+, cela commence par les besoins sur le terrain et nous nous adressons à la grande majorité des réseaux qui existent au sein des pratiques agricoles en Amérique du Nord.

### **Sur le contexte actuel et COVID-19**

La pandémie de Covid-19, vieille de 2 ans à ce jour, a rendu drastiquement visible les immenses lignes de faille dans les structures politiques, économiques et sociales de la société, à l'échelle mondiale. L'incapacité des gouvernements à fournir des soins de santé en temps opportun, la perte généralisée des moyens de subsistance, l'augmentation rapide du coût de la nourriture et de toutes les commodités de base, et les ravages de la faim et de la pauvreté face à une militarisation aiguë ont été des réalités quotidiennes flagrantes pour les femmes, les jeunes filles et les personnes LGBTQI+ ont été bien plus touchées que toutes les autres personnes qui souffrent.

L'incapacité des gouvernements à faire face aux ravages créés par un microbe aussi petit que le SARS-CoV-2 n'est pas lié à la pandémie, mais à la profonde faille structurelle créée par les politiques néolibérales lourdes des dernières décennies, imposant des politiques d'austérité aux populations. La déréglementation et la

privatisation ont supprimé les moyens de subsistance stables et décents, poussant les femmes à travailler dans des secteurs où les salaires sont très bas. Les gouvernements et les communautés ont perdu leur capacité à s'occuper de leurs propres intérêts permettant aux biens et services privés d'augmenter les coûts à volonté. Une pierre angulaire du développement durable, l'éducation de qualité pour les filles, est passée de la sphère publique à la sphère privée et des millions de filles, en particulier dans les zones rurales, ont été jetées dans les fosses profondes de l'analphabétisme et d'un environnement de travail difficile et peu qualifié. La propriété foncière, pivot du développement durable de moyens de subsistance décents, d'alimentation, de nutrition et de sécurité, a été arrachée ; le patriarcat a toujours fait en sorte que les femmes et les filles n'aient pas accès à la propriété foncière, la privatisation et la libéralisation du commerce ont assuré la marchandisation de la terre, augmentant par millions le nombre de sans-terre, y compris les autochtones, expulsés de leurs terres y compris les autochtones, expulsés de leurs communautés et de leurs demeures ancestrales.

### ***Du point de vue de l'Asie centrale***

Pendant la pandémie de COVID-19, l'importance de l'accès aux ressources a été mise en évidence ; lorsque les frontières fermées, beaucoup de choses étaient importées. C'était particulièrement le cas pour les femmes et notamment celles qui travaillaient dans les petites exploitations. Le principal problème était que celles qui travaillaient avec des semences ne pouvaient tout simplement pas fonctionner. Ces lignes directrices doivent renforcer l'aspect des femmes et de la production de semences : elles doivent parler du droit des femmes à avoir des semences et à pouvoir en produire davantage.

Compte tenu de la grande migration des hommes, la charge de travail des femmes dans l'agriculture devient un véritable défi. Cette année, la région a souffert de la sécheresse, ce qui signifie que différentes approches de l'agriculture ont dû être utilisées. En ce sens, la capacité des femmes à utiliser les technologies doit aller de pair avec l'accès aux ressources. Les femmes disposent de certaines technologies et compétences pour travailler la terre, utiliser l'eau, cultiver et élever, mais elles doivent être en mesure de contrôler ces ressources. En ce sens, les droits des personnes vivant et travaillant dans les zones rurales sont fondamentaux. En termes d'accès technique, les femmes doivent être instruites et formées. Les écoles d'agriculture ont dispensé ces formations. Les lignes directrices devraient les renforcer et aider les femmes à intégrer leurs connaissances traditionnelles.

### **Sur la discrimination**

Alors que les énoncés des problèmes rendent compte de manière adéquate des normes sociales et des causes/dimensions culturelles de la discrimination fondée sur le genre, ils ne tiennent pas compte des causes contemporaines qui aggravent les inégalités et l'injustice entre les sexes/genres, comme l'actuel système économique et financier néolibéral. Ce système a exacerbé les inégalités de revenus et la pauvreté, en particulier dans les pays du Sud en particulier.

En outre, il est extrêmement important de changer l'approche binaire, patriarcale et discriminatoire présentée dans le projet zéro. Outre les femmes et les hommes, d'autres orientations sexuelles et d'autres identités de genre doivent être visibles, afin d'améliorer la visibilité de l'égalité des sexes et les identités de genre doivent être visibles, afin de contribuer réellement à l'autonomisation, à l'égalité et à de réelles transformations.

Le sexe, le genre, l'orientation sexuelle et les identités de genre sont des raisons cruciales de discrimination, ayant des impacts directs sur le droit à l'alimentation et à la nutrition des communautés LGBTI+. Selon l'ONU Expert indépendant sur la protection contre les violences et les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, les personnes LGBT ont été fortement touchées dans leurs droits humains au cours de la pandémie de COVID-19<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> <https://www.ohchr.org/Documents/Issues/SexualOrientation/ImpactCOVID19LGBTpersons.pdf>

Au cours des dernières années, les Nations unies se sont montrées de plus en plus préoccupées<sup>2</sup> par la prévalence de la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, et par le large éventail de violations des droits de l'homme auxquelles elles sont confrontées.

Des recherches ont montré que les discriminations sociales, culturelles et structurelles subies par les personnes LGBTI+ les conduisent à des taux de pauvreté plus élevés que ceux de leurs homologues hétérosexuels. Et que les jeunes LGBTI+ en particulier, qui sont confrontés au rejet de leur famille, courent un risque plus élevé de se retrouver sans abri et d'instabilité mentale. Les lignes directrices doivent aborder l'impact de ces discriminations et violences sur le droit à l'alimentation des communautés LGBTI+.

Dans les zones rurales, les personnes LGBTI+ sont souvent confrontées à des réalités difficiles : non-acceptation, expulsion de la communauté ou vie de clandestinité sexuelle, de harcèlement et de violations. Beaucoup d'entre elles quittent les zones rurales encore très jeunes. Les directives doivent nommer et rendre visibles les petits producteurs alimentaires LGBTI+, qui contribuent également à la sécurité alimentaire et à la nutrition, tout en faisant face à de multiples formes de discrimination dans le système alimentaire actuel.

D'autres minorités LGBTI+ intersectionnelles - du fait de leur âge, de leur déshabiletés, de leur race/ethnie, de leur statut migratoire et d'autres caractéristiques - sont souvent la cible de comportements discriminatoires encore plus importants. Les lignes directrices doivent aborder les discriminations intersectionnelles auxquelles sont confrontées les personnes LGBTI+. La prise en compte de la vulnérabilité des personnes LGBTI+ dans le cadre des Directives actuelles est essentielle pour progresser en matière d'égalité des sexes, d'éradiquer la faim et de garantir la sécurité alimentaire et la nutrition pour tou.t.e.s.

Pour toutes ces raisons, nous demandons qu'un principe fondamental soit ajouté aux Directives : la reconnaissance et l'inclusion de la diversité de genre et l'inclusion de la diversité des genres. Les lignes directrices doivent pleinement intégrer la diversité des genres dans les zones rurales et urbaines dans leur champ d'application, en promouvant des politiques non discriminatoires sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

### ***Dans une perspective régionale d'Amérique latine et des Caraïbes***

Le document ne comporte pas de langage inclusif, du moins dans les traductions officielles en espagnol. Une partie de la perspective et les arguments de genre croient que ce qui n'est pas nommé n'existe pas et que et que la langue ne peut être neutre car elle transforme les réalités et a donc le potentiel d'atteindre l'égalité.

L'histoire de l'Amérique latine et des Caraïbes a été marquée par des processus de colonisation qui sont autant de causes du patriarcat et d'autres formes de subordination et d'oppression, comme le racisme, le document doit donc intégrer ces discriminations, en particulier à l'égard des femmes racisées.

En raison de cette hypothèse, le document traite les peuples ethniques comme des minorités. En Amérique latine et dans les Caraïbes, les peuples ethniques ne sont pas des minorités, ils sont majoritaires, composent les peuples, qui soutiennent l'économie des familles, des paysans et des communautés et qui, paradoxalement, souffrent des plus grandes inégalités.

Tous les groupes ethniques et les diversités doivent être incorporés dans le document : indigènes, afro, racisés, Palenqueras.

### ***Dans une perspective régionale d'Europe et d'Asie centrale***

Le manque général, voire l'inexistence, de collecte de données sur la malnutrition et la faim auxquelles sont confrontées par les personnes LGBTI+ en Europe et en Asie centrale représente d'énormes défis pour aborder de manière significative les inégalités auxquelles sont confrontées les personnes en raison de leur orientation sexuelle et de leur identité de genre dans notre région. Les lignes directrices doivent promouvoir davantage de recherches dans ce domaine.

---

<sup>2</sup> <https://www.ohchr.org/EN/Issues/LGBTI/Pages/UNResolutions.aspx>

### ***Dans une perspective régionale d'Afrique du Nord et du Proche-Orient***

Nous sommes actuellement dans un système qui discrimine les femmes. Néanmoins, la Palestine a signé une convention visant à éliminer toute violence et discrimination à l'égard des femmes. Les femmes participent à la main-d'œuvre, elles saisissent les opportunités économiques. Cependant, les femmes souffrent d'un manque de plans et de projets qui peuvent leur offrir des opportunités économiques et du travail. Cela affecte la participation des femmes à la productivité du pays. Il existe de nombreuses contradictions au niveau des lois du pays et il faut également noter que les femmes qui travaillent dans les colonies souffrent de discrimination et d'oppression. Les revenus sont très faibles, et les femmes travaillent de manière informelle et doivent contourner les blocus. Ces femmes sont confrontées à de nombreuses difficultés et trouvent qu'il est très difficile de travailler en Palestine ; elles ont besoin de permis de travail et doivent parfois travailler de 12 à 14 heures par jour.

Elles sont confrontées à la violence, à la discrimination et au harcèlement dus à l'occupation sioniste qui est perpétuée par l'armée sioniste. Les maladies des femmes ne bénéficient pas des services de santé de base. Elles souffrent de la persécution et du meurtre.

Les femmes qui travaillent souffrent d'un manque d'opportunités par rapport aux hommes. Elles souffrent d'oppression économique et de l'oppression sociale. Elles doivent également s'assurer qu'elles fournissent les moyens de subsistance à leur famille et à leurs enfants.

Depuis les années 1980, l'Irak a ratifié des lois sur l'égalité des sexes, mais dans la pratique, aucune mesure spécifique n'a été mise en place pour les femmes. Plus précisément, depuis 2003 et l'occupation, les femmes ont souffert de violences et de discriminations. Elles sont directement marginalisées. Nous avons des femmes parlementaires ou des chefs des partis auxquels elles appartiennent, mais les femmes ne sont pas correctement représentées.

En outre, les femmes rurales en Irak sont nécessaires pour produire et fournir de la nourriture. Par le biais d'organisations de la société civile, des tentatives ont été faites pour offrir une formation aux femmes rurales, mais il y a de graves difficultés, notamment en termes de mobilité.

Il est presque impossible de se rendre dans le sud du pays, car des armes et des groupes d'hommes armés bloquent les chemins. En outre, la région est très patriarcale.

Les tentatives de formation se heurtent à des personnes armées sur le terrain qui disent que les femmes ne devraient pas participer à des formations avec des hommes. Les organisations de la société civile mènent des actions de sensibilisation, mais elles subissent de fortes pressions, notamment de la part du gouvernement irakien, qui n'a rien fait jusqu'à présent pour aider les femmes. Une loi sur la violence domestique, par exemple, n'a pas été adoptée par le gouvernement et est toujours en attente au parlement.

### ***D'un point de vue régional nord-américain***

La discrimination à l'égard des femmes autochtones, des LGBTIQ+, des noirs et des personnes de couleur doit être traitée séparément dans le document, car elles sont les plus touchées de manière disproportionnée.

### **Sur le modèle actuel non durable**

Il a été démontré que le système alimentaire mondial actuel s'appuie sur et perpétue la discrimination fondée sur le genre et la violation des droits des femmes et des autres identités de genre, y compris les personnes LGBTIQ+. En poussant un modèle linéaire, dans lequel la connaissance est produite en dehors des champs et dans lequel l'objectif principal est la production de matières premières et de produits de base pour les marchés extérieurs, il ne répond pas aux femmes, aux filles, aux LGBTIQ+ et en général aux petits exploitants agricoles du monde. Afin de parvenir à une société juste et équitable où les femmes et les autres genres peuvent pleinement jouir de leurs droits, nous devons mettre au centre le modèle alternatif de consommation et de production qui garantit les droits des femmes et des personnes LGBTIQ+, reconnaît leur rôle central et est fondé sur l'agroécologie et le paradigme de la souveraineté alimentaire.

Afin d'avoir un réel impact et de progresser dans la réalisation du droit à l'alimentation et à la nutrition, l'alimentation et de la nutrition, le document devrait clairement indiquer que les systèmes alimentaires actuels

ne sont pas durables et que la nourriture produite dans ces systèmes n'est pas saine. L'accent est mis sur les "contextes et normes culturels", responsables des injustices de genre, mais il faut reconnaître les responsabilités de l'actuel modèle économique néolibéral, colonial et patriarcal. Les systèmes alimentaires plus résilients et équitables, y compris les approches agroécologiques qui ont prouvé leur durabilité, et qui sont équitables et saines ne sont pas assez mentionnées, alors qu'elles offrent des voies qui non seulement garantissent des régimes alimentaires sains et durables, mais elles s'attaquent aussi aux causes structurelles des inégalités, notamment du point de vue du genre.

Le document semble suggérer que la réalisation de l'égalité des sexes, l'autonomisation et les droits des femmes et des filles sont liés à l'intégration des femmes dans le modèle dominant actuel de production et de consommation alimentaire plutôt qu'à une transformation radicale des systèmes alimentaire et à la lutte contre les déséquilibres et les inégalités de pouvoir qui en découle.

Il est important de reconnaître que la faim n'est pas liée à l'inefficacité des femmes en tant que productrices d'aliments, mais aux causes structurelles de l'inégalité entre les sexes. Le changement que les femmes favorisent au quotidien ne vise pas à ne vise pas simplement à atteindre l'égalité dans un mode de production économique, écologique, politique et culturel inégal, mais à obtenir un changement systémique.

Le projet ne présente pas la manière dont les femmes, les filles, les personnes LGBTI+ et les peuples autochtones sont porteurs d'alternatives, de connaissances et de solutions pour faire face à la crise croisée à laquelle nous sommes confrontés dans le monde. En ce sens, le document ne reconnaît pas que les femmes recherchent des alternatives au modèle dominant parce qu'elles sont exploitées par les politiques néolibérales en général et en particulier dans le contexte de l'alimentation et de l'agriculture.

Pour s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, nous devons reconnaître qu'elles sont liés avec le patriarcat, le colonialisme et l'expansion de l'agriculture industrielle initiée par les politiques de la révolution verte dans les années 1960. Avec l'assaut du modèle néolibéral, d'autres manifestations d'exploitation et d'oppression se développent, comme l'accaparement des ressources naturelles et du corps des femmes, l'impact dévastateur des grands projets d'infrastructure, la privatisation, la libéralisation du commerce et la dérégulation.

### ***Dans une perspective Asie-Pacifique***

Il existe une hypothèse selon laquelle l'intégration dans le modèle dominant actuel de production et de consommation alimentaire corrigerait les déséquilibres entre les sexes, alors qu'en réalité les systèmes modernes de production alimentaire sont dépendus de la haute technologie, des grandes entreprises et de la production orientée vers l'exportation, et pas vers les systèmes à petite échelle qui garantissent la sécurité alimentaire des ménages. L'approche transformatrice exige le contrôle du système de production alimentaire à un niveau où les femmes assument la responsabilité des besoins alimentaires du ménage. Si l'on n'y prend garde, on risque d'aboutir à l'instrumentalisation des femmes et d'autres femmes et d'autres personnes et communautés privées de pouvoir, et non à l'autonomisation.

Plus spécifiquement, les politiques néolibérales de l'Australie et d'autres pays à haut revenu de la région Asie-Pacifique, notamment la déréglementation, la privatisation et la libéralisation du commerce, qui sapent la transformation vers des systèmes agricoles et alimentaires basés sur l'agroécologie, la souveraineté alimentaire et la décommodification de la terre, de la nourriture et du travail. Nous ne voulons pas de l'égalité des sexes, ni de l'autonomisation des femmes et des filles dans le système actuel, qui nous mine fondamentalement, nous voulons un changement systémique.

Les causes profondes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition incluent le capitalisme colonial, l'extraction continue des ressources principalement dans le Sud, et l'exploitation des peuples autochtones, des agriculteurs et des travailleurs du Sud. La richesse des pays à hauts revenus, comme l'Australie, sont le résultat de systèmes agricoles et alimentaires axés sur les produits de base et d'industries extractives.

Cependant, cette soi-disant "richesse" est fondée sur une longue histoire de dépossession des peuples des Premières Nations de leurs terres et de leurs eaux, dont la souveraineté n'a jamais été cédée, par le et d'esclavage, y compris par le biais du "blackbirding" des insulaires du Pacifique Sud pour travailler dans les plantations de sucre du nord de l'Australie.



Les politiques néolibérales de déréglementation et de privatisation permettent l'expansion continue de l'agriculture industrielle, qui se manifeste par manifestations oppressives telles que l'accaparement des terres, la construction de grands projets d'infrastructure et l'absence de protection des droits des femmes et des travailleurs.

Aujourd'hui encore, les travailleuses agricoles et alimentaires sont victimes de harcèlement sexuel, de mauvaises conditions de travail, d'une rémunération insuffisante et sont séparées de leurs familles à cause des programmes de visas de travail promus sous le couvert de la prospérité économique.

La pandémie de Covid-19 a remis en question l'idéologie du libre-échange, car les chaînes d'approvisionnement mondiales ont été fracturées. Cependant, ceux qui pratiquent l'agroécologie, centrée sur la production alimentaire locale, les chaînes d'approvisionnement courtes et un grand degré d'autosuffisance, ont résisté à cette tempête, ce qui offre une alternative, aujourd'hui et à l'avenir. La libéralisation du commerce continue d'exposer les économies et les individus à des chocs de prix et aux "pièges de la pauvreté induits par les produits de base", et sans évaluer des accords internationaux d'investissement dans le cadre de cette produit politique, l'espoir de parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles ne sera pas réalisé.

Pour faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, nous avons besoin de lignes directrices volontaires et de politiques publiques subséquentes qui servent des objectifs publics, et non la privatisation du bien public ; permettre le rapatriement des terres et des eaux aux peuples autochtones ; encourager et promouvoir la production, la distribution et la commercialisation de produits alimentaires par les peuples autochtones, distribution et la commercialisation des aliments par les peuples autochtones, les petits producteurs d'aliments, en particulier les femmes et les jeunes. Ceci est basé sur la nécessité de garantir les droits fondamentaux tels que le droit à la terre, territoires, aux semences et à la nourriture, pour faire progresser l'agroécologie et atteindre la souveraineté alimentaire.

### **Dans une perspective régionale d'Afrique du Nord et du Proche-Orient**

Dans le contexte régional actuel, les communautés rurales souffrent d'une plus grande discrimination basée sur le genre. L'agroécologie doit être reconnue comme faisant partie de la lutte pour obtenir des régimes alimentaires sains basés sur une réelle diversité biologique et permettant aux femmes d'atteindre leur plein potentiel en termes de savoir-faire traditionnel et de protection des cultures locales.

En ce sens, la partie 3 doit mettre l'accent sur l'agroécologie ; elle doit être présentée comme une priorité afin que la contribution des femmes à la sécurité alimentaire soit reconnue et que le plein potentiel des femmes leur permette de préserver leur patrimoine et leur authenticité également.

D'autre part, lorsque nous parlons de sécurité alimentaire, nous devons parler des produits chimiques qui sont devenus un grand obstacle majeur aux pratiques agricoles locales dans la région. Il est important de voir les statistiques sur les effets des pesticides sur les femmes, leur impact sur la santé des femmes et des citoyens en général.

Toutefois, il convient d'accorder une attention particulière à la santé des femmes travaillant dans l'agriculture, car elles ont souvent recours à l'utilisation de ces produits chimiques sans réelle mesure de prévention.

Parmi ces produits chimiques, on trouve souvent des pesticides qui sont interdits ailleurs. Certains produits chimiques sont encore répandus dans les pays de cette région, car ces interdictions arrivent assez tard dans nos pays.

Il est également très important d'aborder l'agriculture sous ses différentes formes et dans ses divers aspects. Le document définit actuellement l'agriculture comme une forme unilatérale d'agriculture qui est la forme sédentaire de l'agriculture. Lorsque nous parlons spécifiquement de cette région (Liban, Syrie, Palestine, Irak, Iran, Jordanie, etc.), les formes d'agriculture nomade sont les bases du fonctionnement de l'agriculture. Cependant, elles ont été continuellement attaquées et affaiblies par les politiques néolibérales ou par les conceptions génériques de la modernisation et de la modernité.

Le document doit aborder l'agriculture dans sa diversité en respectant et en proposant de reconnaître les différents modes d'agriculture, y compris le nomadisme et le bédouin. Intrinsèquement, il devrait reconnaître les différentes activités et actions au sein de l'agriculture, non seulement la plantation des cultures et les plantes elles-mêmes, mais aussi le pâturage animal, le pâturage végétal, la recherche de nourriture et les différentes formes de production alimentaire et agropastorale.

Par conséquent, nous parlerons non seulement des différentes agricultures mais aussi des différentes cultures, arts et modes de vie qui sont liés à ces diverses formes d'agriculture.

Ce qui se passe également dans la région, c'est que les gouvernements poussent de plus en plus à privatiser le secteur agricole, ce qui constitue un véritable abandon de l'État face à ses responsabilités dans ce secteur. La souveraineté alimentaire, la protection de l'environnement, la santé alimentaire, l'accessibilité et la disponibilité de la nourriture d'une part, et la vie et la sécurité, en particulier des agricultrices et des paysannes, d'autre part devrait être les éléments constitutifs de ce document.

Il est impossible de construire un secteur agricole productif équitable et diversifié en l'absence de l'État et, par conséquent, sans des politiques agricoles locales, régionales et mondiales qui favorisent ou sont biaisées envers les agricultrices et paysans qui font de la production, de la disponibilité et de l'accessibilité des aliments une priorité.

La privatisation et le libre marché, l'ouverture de grands marchés aux entreprises sont la recette magique pour détruire l'agriculture locale et les moyens de subsistance des agricultrices. Les gouvernements doivent assumer la responsabilité des politiques agricoles et réduire la domination des discours des entreprises et des politiques néolibérales. Un exemple est de rendre les agriculteurs vulnérables aux crédits. Dans la région, voire dans l'ensemble du Sud, les crédits se sont avérés incroyablement destructeurs pour les agriculteurs (Inde et Egypte par exemple).

Le document devrait donc mentionner la production et l'accessibilité de la nourriture comme un droit et non comme une marchandise.

### ***D'un point de vue nord-américain***

Dans la région, nous constatons que les maladies liées à l'alimentation et un système d'agriculture industrielle dépendant des produits chimiques qui doit être abordé car il dégrade les sols, pollue l'eau, éloigne les gens des terres et éliminant ainsi les agriculteurs, empoisonnant nos aliments et nos corps avec des pesticides, et contribuant au changement climatique. Ces problèmes ont un impact sévère sur les femmes et les personnes LGBTQ+.

En ce sens, le projet zéro fait beaucoup de choses, mais il ne s'attaque pas aux injustices structurelles. Il fonctionne toujours dans le cadre de l'adaptation et de l'obtention de l'égalité dans un système alimentaire déjà injuste. Au cours des 18 derniers mois, la pandémie de COVID 19 a révélé des vérités douloureuses sur la fragilité du secteur alimentaire corporatisé en Europe de la fragilité du secteur alimentaire corporatisé aux États-Unis. En réponse, l'administration américaine a fait d'importants investissements et directives politiques sur les systèmes alimentaires locaux et les fournisseurs d'aliments à échelle familiale, décentraliser les chaînes d'approvisionnement alimentaire et le secteur de la transformation agricole, renforcer la compétitivité et les normes antitrust, et promouvoir l'équité raciale dans le système alimentaire américain. Mais nous sommes déçus que nous sommes déçus de constater que les positions du gouvernement américain dans les espaces politiques multilatéraux ne reflètent pas ces objectifs.

Plus important encore, il reste beaucoup de travail à faire pour transformer véritablement nos systèmes alimentaires.

Certains programmes nationaux dans de nombreux pays ont déjà des initiatives pour faire avancer l'égalité dans un système injuste.

Par exemple, aux États-Unis, les agricultrices font partie de la catégorie des "agriculteurs émergents". Il s'agit d'une tentative d'aborder les problèmes spécifiques au genre auxquels elles sont confrontées car elles ne sont pas traditionnellement reconnues comme des agriculteurs. En fait, c'est également l'approche que nous avons dans des programmes tels que le programme " Feed the Future " dont l'administrateur de l'USDA nous a déjà

parlé. Cependant, les femmes et les membres de la communauté LGBTI+ qui peuvent bénéficier de ces programmes, continuent de faire face à d'autres injustices structurelles qui font partie intégrante des systèmes agricoles et alimentaires nationaux et mondiaux.

Grâce à ces consultations, le processus du CSA sur les directives volontaires doit se vouloir transformateur. Il doit viser à faire progresser l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des filles, et ce, en faisant respecter leurs droits et en s'attaquant aux injustices structurelles auxquelles sont confrontées les femmes dans les communautés agricoles et des travailleurs de l'agroalimentaire, qui participent à des systèmes agricoles et alimentaires qui leur sont fortement défavorables.

Il y a moins d'un mois, à l'approche de la Journée mondiale de l'alimentation, plus de 65 agriculteurs basés aux États-Unis, de l'alimentation et de la justice commerciale ont adressé une lettre à l'administration Biden, demandant au gouvernement américain à réorienter fondamentalement son approche de l'élaboration des politiques mondiales en matière d'alimentation et d'agriculture. Cette lettre récente, qui se concentre sur quelques points précis, est extrêmement pertinente pour cet axe de travail.

Il s'agit d'un effort de la société civile américaine qui a identifié certaines des priorités de la société civile américaine comme étant essentielles à la transformation de nos systèmes alimentaires.

### **Sur les zones de guerre, de conflit et d'occupation**

Nous savons maintenant que les zones de conflit se multiplient en raison de la situation mondiale. Il existe de nombreuses zones de conflit où se trouvent les femmes et les enfants. Et la nutrition et la nourriture font cruellement défaut pour ces femmes et ces enfants.

La situation des femmes en situation de crise prolongée et d'occupation doit être renforcée. Elles se trouvent dans des situations qui affectent l'accès des femmes à la nourriture de différentes manières, notamment par la violence, le manque d'accès à l'eau et à la terre et les conditions extrêmes dans lesquelles les femmes travaillent.

Le document ne mentionne pas l'impact des sanctions économiques, de l'aide liée et des mesures coercitives internationales sur la situation socio-économique générale et la réalisation des droits humains dans les pays ciblés. De nombreuses preuves montrent que de telles mesures, en particulier dans les pays et régions en proie à la guerre, à des conflits et à l'occupation, entraînent des difficultés particulières et des violations des droits des femmes et des filles.

La nourriture et les biens essentiels sont instrumentalisés comme des armes, ce qui constitue une violation totale de l'UDR.

### ***Dans une perspective régionale d'Afrique du Nord et du Proche-Orient***

En Palestine, la persécution persiste en raison de l'occupation. Toutes les activités risquent d'être arrêtées, en particulier celles des étudiants et des militants politiques. Le 22 octobre, le ministère de la Guerre d'Israël a déclaré que 6 activistes femmes de Save the Children et d'autres organismes étaient considérés comme des organisations terroristes. Ces organisations travaillent pourtant pour le bien du peuple palestinien. Les femmes palestiniennes sont confrontées à ce genre de risques tous les jours. Les lignes directrices devraient réfléchir à la manière dont nous pouvons les protéger.

### **Sur les migrants**

#### ***D'un point de vue régional européen***

La migration est une situation importante en Europe, où des milliers de migrants arrivent par bateau ou par d'autres moyens, beaucoup d'entre eux meurent en cours de route, ils sont dans des camps... Par conséquent, il faut se préoccuper de la nutrition et de la sécurité alimentaire.

### **PRINCIPES FONDAMENTAUX ET OBJECTIFS**

Nous saluons les principes fondamentaux du nouveau projet zéro, nous sommes également d'accord avec les objectifs visant à surmonter la discrimination de genre et à assurer l'autonomisation des femmes et l'égalité de statut, ainsi qu'avec l'utilisation d'approches transformatives pour atteindre les objectifs. Cependant, ils pourraient être renforcés par l'identification de mesures d'autonomisation, par exemple, des fonds de protection sociale à donner à la femme du ménage, l'attribution de terres publiques à la femme chef de

famille, la reconnaissance des femmes en tant que chef de famille avec des droits et des avantages (ce qui n'est souvent pas fait), etc.

La Déclaration des droits des paysans et des autres personnes vivantes et travaillant dans les zones rurales (UNDROP) devrait être incluse dans le cadre normatif, car elle souligne l'importance des femmes paysannes et fournit la base juridique pour reconnaître la souveraineté alimentaire, qui est également reconnue dans la recommandation 34 de la CEDEF (CEDAW).

Le document maintient le mot " empowerment ", un terme qui, selon le document de vision du groupe CSM (2018), pourrait impliquer une relation descendante dans laquelle les femmes sont conçues comme des destinataires de l'éducation, de la formation et des interventions externes. Au contraire, il est nécessaire de soutenir l'autodétermination, l'autonomie et le pouvoir de décision dans tous les aspects de notre vie, y compris les aliments que nous produisons et consommons.

Les approches transformatives doivent aller au-delà des regards androcentriques, car le document ne fait référence qu'à l'implication des hommes et des garçons, nous pensons que cela est important, mais ne doit pas se limiter à cela, c'est pourquoi nous envisageons d'ajouter :

- La perspective féministe comme champ épistémologique de connaissance et comme pari politique.
- L'approche régénératrice au-delà de l'adaptation et de l'atténuation. Le document indique que ces lignes directrices contribueront à "l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets", il est considéré que les lignes directrices devraient viser une approche transformative.
- La question de l'égalité des sexes ne doit pas être abordée à partir d'approches centrées sur la famille, axées sur l'amélioration de la situation des femmes comme moyen d'améliorer la famille et de se concentrer sur les actions à mener en matière d'allaitement et de grossesse, mais plutôt de penser de manière holistique et intégrale au-delà du rôle reproductif des femmes en tant que mères. Penser la nutrition à partir de l'ensemble du cycle de vie conduira à une meilleure santé et à une plus grande autonomie.
- Il existe une vision qui place l'efficacité et le productivisme au-dessus de l'autonomie et du bien-être des femmes. Bien sûr, on souhaite un meilleur accès aux ressources pour les femmes, mais pas au-dessus de leurs droits du travail, entre autres, et de leur bien-être. On sait que le problème de la faim n'est pas dû au fait que les femmes ne sont pas plus efficaces mais à l'inégalité dans la distribution équitable des ressources et des aliments, à la concentration des richesses dans les mains de quelques-uns.
- Le document met l'accent sur le rôle du secteur privé, précisant son importance dans le ciblage de régimes alimentaires sains, abordables et accessibles dans des systèmes alimentaires durables. Cependant, il ne prend pas en compte le rôle des entreprises qui doivent être réglementées. L'industrie ne peut pas faire partie de la table de discussion sur le type de politiques à mettre en œuvre et sur la manière de les mettre en œuvre. C'est l'industrie qui doit être régulée et non celle qui propose sa propre régulation.
- Le principe de précaution et le consentement libre, préalable et éclairé (CLPE/FPIC) des populations doivent être inclus.

### ***D'une région d'Afrique du Nord et du Proche-Orient***

Lorsque nous en arrivons aux défis, nous devons nous demander pourquoi les choses ne se passent pas ?

Tout d'abord, nous devons comprendre que la base des directives s'attaque aux droits de l'homme, en particulier au droit à l'alimentation. Cependant, dans cette région du monde, il n'y a que quelques articles dans les constitutions respectives qui abordent ces questions. Il n'y a que deux constitutions où le droit à l'alimentation est explicitement mentionné. En ce sens, ces Directives volontaires devraient préciser que pour appliquer les Directives volontaires, il faudrait déjà avoir mis en place leur base, c'est-à-dire le droit à l'alimentation dans le cadre des droits de l'homme, sinon il sera pratiquement impossible de relever les défis existants.

D'autre part, il doit être clair que nous ne pouvons pas séparer la RtF de la souveraineté alimentaire. La souveraineté alimentaire est une situation politique, et une question très importante dans la région. La

souveraineté alimentaire est liée aux femmes, notamment en ce qui concerne la production alimentaire. Mais l'application de la souveraineté alimentaire apporte également un soutien important aux femmes de la région. Les deux questions mentionnées ci-dessus sont liées l'une à l'autre.

### **PARTIE 3**

*Toutes les sections de la partie 3 des lignes directrices présentent des synergies et des interactions complexes: les interventions dans une section auront certainement des répercussions sur les autres sections.*

#### **Section 3.1 La participation, la voix et le leadership des femmes dans les politiques et les prises de décision à tous les niveaux**

*Dans une perspective régionale d'Amérique latine et des Caraïbes*

La participation de diverses femmes et filles est également tronquée par la violence sociopolitique, en particulier dans les pays du Sud où les femmes leaders qui défendent les biens communs (eau, forêts et terres), éléments fondamentaux qui sont la source et la base de l'alimentation, sont menacées, criminalisées, torturées et assassinées. La violence sociopolitique à l'encontre des femmes qui défendent le droit à l'eau, à l'environnement et à la terre, qui est étroitement liée, n'est toujours pas prise en compte. La Colombie et le Mexique occupent respectivement la première et la deuxième place selon le rapport Global Witness 2020. Cette situation n'est pas incluse dans la section 3.1. sur la participation, ni dans la section 3.2. sur la violence envers les femmes.

Il y a une rechute dans l'idée que les femmes sont et devraient être de meilleures administratrices des ressources afin de pouvoir mieux nourrir les membres du foyer. Le document n'aborde pas le fait que l'État, la communauté et les autres membres du foyer doivent être responsables de la distribution équitable de la nourriture et de ses ressources.

Le document naturalise également le fait que les femmes ont tendance à mieux s'alimenter, ce qui relève de l'approche mère-femme, mais cela devrait également faire l'objet d'une prise en charge collective. De même, les femmes seules ne devraient pas être tenues responsables de cette situation étant donné qu'elles ont de moins en moins d'options pour mieux s'alimenter, étant donné qu'il existe une offre croissante de produits alimentaires ultra-transformés qui affectent la santé des femmes.

#### ***D'un point de vue régional africain***

Le document est trop général et devrait être plus spécifique sur l'aspect de la participation quotidienne des femmes. Par exemple au sein des communautés rurales et le long des systèmes alimentaires.

Les femmes doivent être reconnues dans la sphère publique avec des politiques solides.

La reconnaissance du leadership collectif des femmes dans les communautés est également cruciale, surtout depuis la pandémie où de nombreuses femmes se sont mobilisées pour nourrir les communautés rurales et urbaines, montrant ainsi que le leadership des femmes n'est pas une question individuelle mais un exercice collectif.

Une formation politique plus poussée est nécessaire pour que les femmes puissent s'engager efficacement dans les processus politiques et décisionnels. L'implication des jeunes femmes en tant qu'acteurs politiques dans les processus décisionnels est également d'une importance capitale, car elles produisent et commercialisent les aliments avec leur famille et leur rôle est essentiel.

#### ***Du point de vue de la région Asie-Pacifique***

Le manque de participation des personnes LGBTI doit être reconnu et mentionné dans cette section. La CSM avait précédemment proposé l'inclusion d'un paragraphe supplémentaire à cet effet :

"La participation des personnes LGBTI dans les espaces de prise de décision est presque invisible. L'orientation sexuelle et les identités de genre sont souvent considérées comme une question relevant de la sphère privée. Cependant, compte tenu des discriminations structurelles, des violences et de l'invisibilité auxquelles les personnes LGBTI sont confrontées, leur autonomisation individuelle et collective et leur participation active aux espaces décisionnels doivent être abordées. Ce n'est qu'ainsi qu'elles pourront s'exprimer, en contribuant elles-mêmes aux processus de transformation vers l'égalité des sexes."

Les domaines politiques à débattre devraient inclure des mesures et des processus structurels et systémiques qui permettent la participation des femmes aux processus décisionnels, par exemple les services publics de garde d'enfants, les repas scolaires, les toilettes, la sûreté et la sécurité des femmes et des enfants, etc. Les enquêtes et les consultations sur les programmes socio-économiques doivent insister consciemment sur la nécessité de parler aux femmes dans les familles, et pas seulement aux "chefs de famille". Une attention particulière doit également être accordée au soutien de la participation des femmes dans les ménages à faible revenu dirigés par des femmes, car elles supportent d'énormes charges socio-économiques.

Des études de cas spécifiques ou des exemples concrets sur la manière de renforcer les organisations de femmes, ou des cas de discrimination ou de violence fondée sur le genre, pourraient être inclus afin de renforcer la section. Nous suggérons d'utiliser des exemples de pratiques qui ont conduit à l'autonomisation des femmes, des personnes transsexuelles, des personnes handicapées et d'autres catégories sexuées. Le discours politique doit être orienté vers des mesures susceptibles de renforcer structurellement le pouvoir des femmes afin de remédier au déséquilibre actuel du pouvoir. Des exemples importants sont la création d'espaces tels que la représentation des mères dans les comités scolaires, la représentation des femmes sur les sièges réservés et les quotas dans les gouvernements locaux, tous les services communautaires du gouvernement doivent avoir une personne focale pour recevoir les plaintes de violence et d'abus.

Au cours de l'enquête COVID-19, il a été démontré que là où il y avait des réseaux sociaux pour les femmes ou si elles allaient dans une institution, il y avait moins de violence domestique basée sur le genre.

Il manque dans cette section des mesures pour les objectifs suivants :

- L'engagement et la participation pleine et entière des femmes et de leurs organisations dans toutes les dimensions de la conception des politiques de sécurité alimentaire et de nutrition.
- Renforcement des organisations de femmes et de l'action collective des femmes.
- Application de mesures de discrimination positive, telles que les quotas de genre.

Un autre aspect essentiel du leadership est constitué par les méthodes d'autonomisation qui comprennent la distribution de terres par le gouvernement et l'attribution de titres fonciers aux femmes, afin que celles-ci aient la confiance et l'espace de décision nécessaires à leurs capacités de leadership.

Si la participation des femmes n'est pas formalisée, il y a moins de chances qu'elles soient engagées dans la prise de décision au sein du foyer. Une méthode pourrait donc consister à rendre obligatoire un certain pourcentage de participation des femmes dans les sphères de décision et les institutions publiques et privées. L'éducation (secondaire et supérieure) est un élément important pour permettre la participation à l'organisation et la mobilisation des femmes pour l'action collective et le développement du leadership. Les mariages précoces doivent être évités pour que les jeunes femmes puissent participer aux activités politiques. L'analyse devrait également aborder les niveaux de leadership et de participation politique autres que les niveaux du foyer et global.

### ***Du point de vue de la région Afrique du Nord et Proche-Orient***

En termes de participation, il manque trois concepts importants :

- Nous ne voulons pas parler uniquement de leadership, nous voulons aussi parler de représentation. Il faut l'inclure
- La question de la narration est fondamentale : "J'ai besoin que ma narration soit représentée et exprimée".
- Dans le cadre de la participation, il faut de la visibilité ; les femmes doivent être visibles.

La situation est très similaire dans tous les pays arabes. Bien qu'il existe un quota au parlement, les femmes n'y parviennent jamais. Le problème se pose à un stade beaucoup plus précoce, dans le système éducatif (à tous les niveaux, non seulement à l'école, mais aussi dans la communauté et au niveau supérieur). Ce point est pertinent pour la RtF. Il est nécessaire de l'ancrer dans l'esprit des gens : l'éducation est importante car les

femmes ne croient pas vraiment qu'elles puissent le faire. La plupart des femmes qui s'expriment dans la région sont une minorité.

### ***D'un point de vue régional nord-américain***

Le langage des organisations de femmes et de l'action collective est bon car c'est dans la construction des mouvements que les structures dominantes sont remises en question. Mais le langage binaire devrait changer. Le soutien aux mouvements et aux organisations permet le leadership et le développement à la base.

Nous devons abandonner la notion selon laquelle il est bon d'inclure les femmes autour de la table, la participation doit devenir un élément structurel important. La participation des femmes fait partie de leurs droits et de leur action. Les politiques des gouvernements doivent exiger la parité structurelle dans les organisations et les projets qu'ils financent, afin d'accorder réellement aux femmes leurs droits en matière de politique, et pas seulement "à votre guise". Cela garantira que les femmes deviennent des décideurs dans un secteur auquel elles contribuent massivement, en termes de sécurité alimentaire et de bien-être au niveau des ménages et des communautés.

En ce sens, il est important de reconnaître que le langage sur la participation sera lourd si les espaces de gouvernance et d'élaboration des politiques dans lesquels les femmes cherchent à participer maintiennent et soutiennent les structures socio-économiques patriarcales et coloniales (ce qui est largement le cas en Amérique du Nord). La participation effective ne sera possible que si ces structures sont remises en question dans leur essence même. Nous devons nous éloigner du langage de la participation, car cela signifierait que les femmes et les LGBTIQ+ veulent participer à ces structures patriarcales, en particulier dans les politiques agricoles de la région. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une transformation du système alimentaire vers la souveraineté alimentaire soutenue par les droits de l'homme et non par des politiques hyper capitalistes basées sur le marché. La participation ne suffira pas à résoudre les défis et les problèmes auxquels nous sommes confrontés dans le monde. Il s'agit de respecter les droits de l'homme, c'est-à-dire les droits des femmes, leur droit à l'autodétermination sur leur corps, sur leur communauté. À son tour, il s'agit de respecter les normes internationales, notamment l'UNDROP et l'UNDRIP.

Concernant le paragraphe 36 : lorsque nous demandons aux femmes d'assumer des rôles de direction, nous devons reconnaître qu'elles deviennent alors des cibles de violence de la part de leurs homologues masculins ou des entreprises. Lorsque les femmes décident de s'exprimer et de devenir les protagonistes de leurs propres droits, elles s'expriment souvent contre quelque chose qui se passe dans leur communauté. Elles risquent alors d'être victimes de violences et de meurtres, ce qui a pour effet de dissuader d'autres femmes de s'exprimer. Le paragraphe devrait être renforcé pour aborder ces questions.

Expérience de la voix des peuples autochtones :

*« Les femmes indigènes dans les communautés sont des piliers essentiels de la souveraineté alimentaire et elles sont souvent confrontées à la violence politique et à l'exclusion de la prise de décision. Nous pourrions dire qu'aux États-Unis, cela ne se produit pas, mais c'est pourtant le cas. Nous avons pu le constater à Standing Rock, lorsque nous – les peuples autochtones et leurs alliés, y compris les femmes – qui sommes la colonne vertébrale du mouvement, avons été qualifiés de terroristes pour avoir défendu ce qui est le plus important pour l'alimentation : l'eau. Nous avons été criminalisés et on nous a tiré dessus pour avoir défendu nos droits fondamentaux, notamment notre droit à l'eau et notre droit à l'alimentation. Il s'agit de former notre système alimentaire collectivement, en respectant les droits des peuples indigènes également et les normes qui sont données. »*

### **Section 3.2. Élimination de la violence et de la discrimination à l'égard des femmes pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition**

La violence à l'égard des femmes, des enfants et des LGBTIQ est l'une des pires choses qui puissent arriver à quiconque. Et pourtant, la violence se produit tous les jours. En particulier avec la loi COVID-19 et les mesures

de confinement qu'elle impose, la violence domestique a énormément augmenté. Les personnes LGBTIQ subissent souvent une violence indicible en raison de leur préférence sexuelle.

Il existe de nombreuses autres formes de violence à l'encontre des femmes, des enfants et des LGBTIQ que la violence sexuelle. La pauvreté est une violence. Le manque de nourriture et d'une alimentation adéquate est une violence. Vivre dans des zones de conflit est une violence permanente. Devoir fuir son pays à cause de la guerre est une violence.

Les femmes, les enfants et les LGBTIQ subissent une violence quotidienne. Ce sont eux qui produisent la vie et la nourriture et pourtant ce sont eux qui subissent le plus de violence. Pourtant, ils apprennent à vivre avec. Ils supportent la douleur et essaient d'aller de l'avant. Mais il ne suffit pas qu'ils continuent d'exister. Le système doit changer pour éliminer la violence contre les femmes, les enfants et les personnes LGBTIQ.

L'égalité entre les sexes et l'autonomisation ne peuvent être atteintes que si le patriarcat, le féodalisme et les politiques néolibérales sont éliminés. En ce sens, des documents tels que les Directives sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition peuvent devenir un document important pour analyser les causes de la violence contre les femmes, les enfants et les personnes LGBTIQ. Un tel document peut commencer à ouvrir la voie à l'élimination de la violence contre les femmes, les enfants et les LGBTIQ.

Nous reconnaissons que cette section a été mise en avant dans le projet zero, comme nous l'avions suggéré dans nos précédents commentaires, étant donné son extrême importance pour garantir les droits des femmes, y compris le droit à l'alimentation. Nous nous félicitons également de la reconnaissance de la crise climatique comme faisant partie des facteurs exacerbant les inégalités de genre sous-jacentes, les vulnérabilités et les risques de nombreuses formes de violence sexuelle et sexiste. Nous souhaitons cependant réitérer les points suivants :

- En lien avec la crise climatique, la montée de la violence contre les femmes défenseurs des droits environnementaux doit être reconnue ;
- La violence et la discrimination contre les personnes LGBTI doivent également être reconnues et mentionnées dans cette section. La CSM avait également proposé précédemment un paragraphe supplémentaire à inclure dans cette section, à savoir : *"La discrimination et les différentes formes de violence auxquelles sont confrontées les personnes LGBTI dans les zones rurales les poussent souvent à migrer vers les zones urbaines, fréquemment à un très jeune âge. Au lieu de trouver un environnement accueillant, plusieurs d'entre elles sont confrontées à d'autres formes de violence et de discriminations, alimentant la pauvreté anonyme des zones urbaines"* ;
- La résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité doit être mentionnée dans cette section.

### ***Dans une perspective régionale d'Amérique latine et des Caraïbes***

Le document se concentre sur la violence sexuelle. Il devrait élargir l'éventail des violences. La violence économique et patrimoniale a beaucoup à voir avec le problème de la faim, car ce sont les femmes qui ont moins de terres et sont plus dépendantes économiquement. La question de la violence devrait être élargie pour inclure d'autres types de violence du point de vue des droits de l'homme.

Dans les domaines d'action de ce volet sur la violence, l'accent est mis sur les hommes et les garçons comme solution. La question de la violence dans le contexte du droit humain à l'alimentation et même de la sécurité alimentaire ne peut être réduite à ce type de solution. Les États doivent repenser les politiques d'égalité substantielle lorsqu'il existe des preuves des diverses formes de violence exercées, par exemple, contre les femmes rurales. Dans le manque d'accès à la nourriture par les acteurs armés et même l'absence de politiques alimentaires sans une approche de genre ou de ressources, ainsi que la réglementation de la consommation d'aliments ultra-transformés qui font tant de mal aux femmes et aux filles en raison de l'obésité et du surpoids ainsi que le changement vers des régimes alimentaires corporatifs puisque le gouvernement encourage la consommation de ces derniers plutôt que des aliments réels et véritables qui ont encouragé l'économie et la santé des femmes.



La question de la terre devrait être fondamentale, car il existe des preuves de violence patrimoniale et institutionnelle, et sans terre, de nombreuses femmes ne peuvent accéder à leur propre alimentation et production.

#### ***Dans une perspective régionale Asie-Pacifique***

Les domaines politiques à débattre devraient inclure le soutien institutionnel aux femmes et aux filles qui subissent et/ou risquent de subir des violences et des abus, par exemple des maisons sûres, des lignes d'assistance, des conseils, des moyens économiques pour quitter des lieux dangereux, etc. Ils devraient également reconnaître la discrimination et la violence auxquelles les femmes sont confrontées en raison de leur identité sexuelle et de leur statut social, notamment la caste, la religion, la classe économique, la race, le statut de divorcée ou de veuve, la propriété foncière, etc. Dans le même ordre d'idées, ils devraient aborder séparément la discrimination, l'exploitation et la violence fondée sur le genre découlant de différentes causes, notamment les guerres, les conflits, les occupations et les catastrophes humanitaires.

La violence domestique, étatique et systémique qui empêche les femmes de participer.

#### ***Dans une perspective régionale nord-américaine***

La violence environnementale est une violence faite aux femmes. Les gens ne devraient pas avoir à choisir ce qu'ils mangent à cause de la famine. Souvent, plus la nourriture contient de produits chimiques, moins elle est chère ; les gens n'ont d'autre choix que d'ingérer des produits chimiques qui ont été introduits dans leur corps. Les polluants organiques persistants (POP) et les pesticides sont des produits chimiques qui ont un impact sur les femmes et qui sont transmis aux générations futures. Les femmes ne sont pas les seules à être polluées, les bébés aussi. Il s'agit d'une violence non seulement envers les femmes mais aussi envers les enfants. Lorsque nous voyons à quel point l'Amérique du Nord et certaines agences de l'ONU sont influencées par l'industrie chimique et des pesticides, nous sommes inquiets car ce n'est pas la solution pour l'alimentation, c'est une fausse solution. En ce sens, nous devons inclure les droits environnementaux et reproductifs dans ce document.

### **Section 3.3. Accès à l'éducation, au renforcement des capacités, à la formation, aux connaissances et aux services d'information**

Nous sommes préoccupés par le fait que "3.3.4 Accès aux technologies appropriées basées sur les TIC, numériques et innovantes" se voit attribuer une sous-section entière, sans aucune référence équivalente à l'agroécologie.

La section 3.3.3. services financiers serait mieux placée dans la section 3.4 sur l'autonomisation économique. Cependant, en ce qui concerne le paragraphe 65, le document devrait également être clair sur les impacts négatifs des sources financières et les implications de la dette. L'endettement des familles est une question importante qui doit également être reconnue. Le document devrait promouvoir les sources publiques de financement pour les femmes.

#### ***D'un point de vue régional d'Afrique du Nord et du Proche-Orient***

Sur les paragraphes 63, 64 et 65 : le transport est une partie sérieuse et importante du problème (que ce soit par manque de service ou à cause de la tradition) sur la raison pour laquelle les femmes n'ont pas accès aux services de vulgarisation et aux marchés, et sur la raison pour laquelle elles ne sont pas en mesure de se déplacer entre leur travail et leur maison. Le MSC suggère d'ajouter le paragraphe suivant pour aborder cette question :

"Garantir l'accès aux ressources et aux marchés en veillant à ce que les femmes aient accès aux services de formation et de vulgarisation. Cet accès peut être assez limité pour les femmes, en particulier dans les zones rurales pour des raisons culturelles et pratiques, les services de vulgarisation offerts par les hommes sont inacceptables dans ces communautés, la présence des femmes en dehors de leur maison est souvent difficile, les femmes ont également un accès limité à la mobilité, étant donné que les hommes ont généralement les seuls véhicules disponibles et que les transports publics ne sont pas adaptés aux femmes."

Sur la connaissance : la section reconnaît encore la "connaissance" comme une connaissance monolithique, qui vient des institutions. Dans ce contexte spécifique, nous devons reconnaître les connaissances héritées, soutenues et cultivées spécifiquement par les femmes. Il s'agit notamment de l'identification des terres, de la recherche de plantes, de la production d'aliments, de la conservation et de la sauvegarde des semences. Il s'agit également de comprendre et de connaître notre écologie. Les femmes qui possèdent le savoir-faire sont très sensibles, en particulier lorsque les choses changent en raison de la pollution, du réchauffement climatique, etc. Elles peuvent savoir quelles plantes ne poussent plus, quelles plantes changent d'époque de floraison, etc. Dans ce sens, il est important de reconnaître et d'admettre les connaissances créées et héritées des femmes, non institutionnalisées et binoculaires, depuis les plantes, les animaux, les insectes, les graines jusqu'à l'écologie elle-même.

Sur les crédits (section 3.3.3, paragraphe 65) : le document doit reconnaître les effets négatifs des crédits, en particulier sur les femmes qui travaillent et produisent des aliments. Il existe une quantité énorme de recherches (qualitatives et quantitatives) sur les résultats destructeurs et négatifs des crédits. Dans ce sens, tout le paragraphe sur les crédits devrait être supprimé, et il faudrait plutôt parler de formes alternatives de soutien financier, qui existent déjà (comme en Egypte, le soutien financier communautaire, ou d'autres formes de coopératives).

### ***Du point de vue de la région Europe et Asie centrale***

Nous pensons qu'il est tout à fait justifié d'aborder la question de l'éducation des femmes et des filles dans les lignes directrices sur le genre. Il existe en effet un lien entre la scolarisation des filles et les stratégies alimentaires et nutritionnelles. Cependant, nous sommes préoccupés par le lien que le document établit entre l'alphabétisation et l'adoption de variétés de cultures et d'engrais améliorés aux paragraphes 48 et 52, comme si, d'une part, l'objectif de l'éducation était l'incorporation des producteurs dans le modèle de production industrielle. Et comme si cela était en soi un objectif souhaité, alors que c'est précisément l'adoption du paquet technologique de la révolution verte qui est le premier pas vers l'introduction d'un modèle de production non durable qui rend la population malade, génère des inégalités et qui, nous insistons, se construit et se maintient précisément sur la base de l'inégalité entre les sexes que ces lignes directrices visent à combattre.

Au lieu de cela, il faudrait mettre davantage l'accent sur la valeur des connaissances des femmes, des personnes LGTBIQ et des peuples indigènes que nous avons également en Europe, connaissances qui sont rendues invisibles et dévaluées par le modèle actuel de production alimentaire alors que la science nous montre qu'elles sont essentielles dans la construction de systèmes alimentaires durables et sains qui favorisent l'égalité des sexes. Nous pensons que les lignes directrices devraient refléter que l'objectif de l'éducation devrait être de permettre aux femmes productrices d'aliments d'exprimer librement et de manière critique leur agence et leur choix, d'encourager l'apprentissage par les pairs, comme les méthodologies "Farmer to Farmer" et basées sur les méthodologies d'éducation populaire. Il serait important dans cette section de mentionner les jeunes.

La nécessité d'augmenter le nombre de femmes vulgarisateurs agricoles, chercheurs et décideurs politiques capables d'approcher et de mieux comprendre la situation des femmes et des personnes LGTBIQ dans les zones rurales, et de contribuer ainsi à inverser le phénomène selon lequel les vulgarisateurs, les chercheurs et les planificateurs travaillent principalement avec et pour les hommes, nous semble très appropriée. Cependant, les vulgarisateurs doivent être formés à des modèles de production alternatifs basés sur l'agroécologie, dont il a été démontré qu'ils contribuent à réduire les inégalités de genre et à autonomiser les femmes et les autres identités de genre. Des preuves empiriques montrent comment l'agroécologie contribue à la génération de revenus pour les femmes, à leur indépendance financière, à la création de leurs propres identités culturelles indépendantes de celles des hommes, à leur estime de soi, au partage des connaissances, à la construction de la communauté, à la santé (des personnes et des écosystèmes), à la conservation de la biodiversité et aux opportunités de leadership au sein des réseaux agroécologiques. Si les chercheurs, les vulgarisateurs et les décideurs ne sont pas formés à ces modèles alternatifs, ils deviennent de simples courroies de transmission d'un modèle non durable et patriarcal et réduisent les possibilités pour les femmes et les autres identités de genre de construire leurs propres alternatives qui promeuvent une véritable égalité des genres.

Nous sommes préoccupés par le rôle accordé aux TIC, et en particulier à la numérisation. D'une part, leur positionnement même dans le document, qui les place au même niveau que les actions structurelles, comme la protection sociale, et avant la violence sexiste. Les technologies associées à la numérisation sont souvent liées à l'avancée des grandes entreprises qui considèrent les agriculteurs comme des clients, générant des technologies descendantes, avec une absence absolue d'espaces et d'actions participatives et, bien sûr, concevant des technologies qui ne répondent pas aux besoins des femmes et des autres identités de genre, comme le souligne le document lui-même, ni ne respectent leurs droits, et qui génèrent une dépendance vis-à-vis d'acteurs puissants, approfondissant le modèle industriel qui est à l'origine du problème de l'inégalité. Tout en reconnaissant que les TIC peuvent effectivement jouer un rôle important dans les systèmes agroalimentaires, l'approche du document est biaisée en faveur du modèle industriel et patriarcal. Il est nécessaire de générer un modèle alternatif de TIC au service des producteurs, co-conçu dans le cadre des communautés, qui réponde aux besoins des producteurs, et qui les considère comme des agents et non des clients. Il existe des initiatives réussies dans notre région, dont nous pouvons donner des exemples.

### ***D'un point de vue régional nord-américain***

Au sujet de la section 3.3.1 : La formulation du document doit garantir que toutes les formes d'éducation et de formation sont mises en valeur. Les domaines d'action ne doivent pas seulement mettre l'accent sur l'enseignement supérieur et les domaines professionnels en agriculture, mais aussi sur l'enseignement de l'agriculture alternative qui transmet les connaissances traditionnelles, les connaissances des peuples autochtones et les pratiques agroécologiques. Trop d'universités privées et publiques sont financées par des sociétés agro-industrielles qui présentent comme la solution miracle l'agritech et les solutions chimiques et sont incapables de fournir des connaissances holistiques d'agriculteur à agriculteur à transmettre de génération en génération. Le soutien à l'éducation et à la formation ne peut pas seulement viser à augmenter la productivité, la commercialisation, la capacité à gérer les parasites et les pathogènes, mais doit également viser les chocs systémiques et les effets des produits chimiques, le changement climatique et les stratégies d'atténuation. Nous avons vraiment besoin de ces lignes directrices pour faire pression en faveur d'une science et de partenariats équitables et participatifs entre agriculteurs, tels que les écoles de terrain entre agriculteurs, la sélection végétale participative, les cliniques de santé animale, afin de répondre de manière plus appropriée aux défis auxquels sont confrontés les femmes et les personnes LGBTIQ dans les exploitations agricoles. Un effort pour que les États investissent dans la formation et l'information au niveau des exploitations et des communautés par le biais des services de vulgarisation, et non par les entreprises qui ont un intérêt financier à dispenser l'éducation et la formation.

### **Section 3.4 L'autonomisation économique des femmes dans le contexte des systèmes alimentaires durables *Dans une perspective régionale d'Amérique latine et des Caraïbes***

Cette section ne fait pas allusion à une quelconque question liée à la division sexuelle du travail alimentaire. En particulier, le paragraphe 76 présente une chaîne de valeur ou une économie productive de valeur d'échange et non d'utilisation qui est plutôt proposée par les économies de la reproduction sociale qui mettent en évidence les économies du soin et de la vie. Cette dernière peut être une approche transformatrice et innovante où les théories économiques féministes ont mis en avant plusieurs postulats théoriques et pratiques importants.

Il est nécessaire d'aborder la question des revenus marginaux des femmes dans les processus alimentaires commerciaux et de reconnaître la tendance à une économie de la concurrence, laissant de côté les alternatives économiques durables et écologiquement viables, ainsi que les alternatives communautaires, ethniques et locales qui peuvent contribuer à la diversité agroécologique et à une économie équitable pour les femmes et la planète.

Il est nécessaire d'avoir une vision holistique du droit humain à l'alimentation et à une nutrition adéquate et de mettre en évidence les différents aspects économiques qui tracent l'autonomie des femmes autour de l'alimentation. Il est important de proposer une analyse en tant que processus basé sur l'accès aux semences, le troc et la banque de semences autochtones qui soutiennent et maintiennent le maintien de la diversité biologique, les formes coutumières d'échange de semences et de produits agricoles par les femmes. En outre, on ne peut parler d'autonomisation des femmes sans le droit à la terre. En ce sens, le rôle du colonialisme en

tant que racine de la dépossession et des inégalités doit être reconnu. En outre, le système patriarcal et paternaliste prévaut sur le genre, l'ethnicité et la race, ce qui doit être souligné pour avoir des visions systémiques de la compréhension de la colonisation dans la région.

### ***D'un point de vue régional africain***

Nous sommes généralement satisfaits de l'inclusion de la section 3.4 sur l'autonomisation économique des femmes dans le contexte des systèmes alimentaires durables. Cependant, bien que la section reconnaisse que la marginalisation des femmes en matière d'opportunités économiques est enracinée dans l'inégalité juridique ainsi que dans des cadres institutionnels, des normes sociales et des pratiques culturelles discriminatoires, elle ne mentionne pas l'ordre mondial néolibéral comme une autre raison de la désaffection économique des femmes. Dans l'ordre mondial néolibéral actuel, qui fait passer les profits avant les personnes et la planète, créant des niveaux de consommation et de production non durables, dégradant l'environnement, 90 % de la population mondiale est appauvrie et les 10 % restants, auto-proclamés, contrôlants, élites, sociétés multinationales dominées par les hommes, s'emparent des ressources, y compris l'innovation, exacerbant l'appauvrissement des femmes, avec des dotations sévèrement limitées telles que les actifs et le pouvoir, un pouvoir d'action limité et une exclusion sociale. Pour garantir l'autonomisation économique des femmes, la gouvernance des systèmes alimentaires doit être ancrée dans les droits de l'homme. Les systèmes alimentaires ne peuvent pas continuer à être remodelés pour servir les profits privés, ni être remodelés pour se concentrer uniquement sur la productivité.

En outre, il manque des éléments tels que la transformation des relations de pouvoir entre les sexes dans l'accès, le contrôle et la prise de décision concernant les ressources productives, et la charge de travail non rémunérée disproportionnée supportée par les femmes. La production économique masculine dans une usine, par exemple, est impossible sans la non-compensation des femmes. En tant que tels, les domaines de discussion des lignes directrices devraient :

- Souligner l'importante contribution du travail de soins non rémunéré à l'économie nationale et recommander des allocations budgétaires nationales pour sa reconnaissance, sa redistribution et sa réduction au lieu d'un inexplicable "investissement public dans le bien-être, la protection sociale, la fourniture de services de soins aux enfants et aux personnes âgées, l'infrastructure rurale".
- Au lieu d'un "investissement dans les technologies domestiques" généralisé, mettre en évidence la façon dont l'investissement ciblé dans les technologies appropriées permettant d'économiser la corvée, conçues avec la participation des femmes et sous leur contrôle. Les énergies alternatives comme l'éclairage solaire, par exemple, pourraient améliorer la sécurité des femmes sur le lieu de travail, l'eau potable et les appareils de cuisson à faible consommation d'énergie pourraient alléger la corvée du travail domestique et libérer des milliards de femmes dans la sphère privée pour qu'elles s'engagent dans des activités génératrices de revenus qui amélioreraient leur pouvoir de négociation au sein du ménage.
- Recommander l'adoption d'une nouvelle métrique pour mesurer le progrès économique, au lieu du PIB sans distinction de sexe qui ne mesure que les flux de revenus et le bien-être économique des personnes, ce qui peut conduire à des indicateurs trompeurs sur le niveau de richesse des femmes et des hommes et entraîner des décisions politiques erronées.

### ***Dans la perspective de la région Asie-Pacifique***

Comme mentionné ci-dessus, la section 3.3.3 sur les services financiers devrait être intégrée à cette section.

L'analyse des problèmes de cette section devrait inclure les impacts socio-économiques de l'agriculture industrielle, de l'agriculture intensive, de l'accaparement des terres, des eaux et des territoires sur les femmes. En particulier, les impacts socio-économiques des accords de libre-échange et d'investissement, et de la financiarisation sur les femmes devraient être étayés.

Nous sommes préoccupés par la façon dont la section semble être orientée pour faire des femmes des entrepreneurs et les intégrer dans les entreprises et les marchés mondiaux. Nous demandons donc que les domaines politiques soient réorientés vers un soutien structurel et juridique :

- Pour les marchés territoriaux ainsi que les coopératives et les marchés socialement intégrés.
- Pour lutter contre l'accaparement des terres
- Pour lutter contre les impacts négatifs des accords de libre-échange et de la financiarisation.

### 3.5 Accès et contrôle des ressources naturelles et productives

#### *Dans une perspective régionale d'Europe et d'Asie centrale*

L'accès et le contrôle des ressources naturelles et productives est l'une des priorités de la région. En ce sens, certains aspects doivent être renforcés dans cette section.

L'accès aux ressources naturelles et aux autres moyens de production relève des droits de l'homme, comme l'indique l'article 17 de la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales. Les États doivent protéger ces droits. Nous ne pouvons pas parler de protection et de promotion des droits de l'homme dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition sans désigner le modèle d'agriculture industrielle comme le principal moteur de l'accaparement des terres, de la dégradation des sols et des violations des droits de l'homme dans le contexte rural, auxquels les femmes et les autres minorités sexuelles sont les plus vulnérables.

Il devrait y avoir des références aux obstacles réels à la propriété foncière des femmes par le biais de pratiques coutumières et de pratiques plus récentes telles que l'accaparement des terres des veuves. La référence suivante de l'UNDROP devrait être mentionnée : *"Les États prennent les mesures appropriées pour éliminer et interdire toutes les formes de discrimination relatives au droit à la terre, notamment celles qui résultent du changement d'état civil, du manque de capacité juridique ou du manque d'accès aux ressources économiques."* L'approche très binaire du genre mentionnée tout au long de nos commentaires est également notable dans cette section. Les paragraphes 87 et 88 en sont de parfaits exemples. Ils renforcent la division sexuelle oppressive du travail et rendent en même temps les autres minorités de genre invisibles.

Un autre défi auquel sont confrontées les personnes LGBTI sont les énormes barrières que rencontrent les couples de même sexe pour accéder à la terre, puisque dans la majorité des pays, les lois et les politiques ne prévoient pas ce type d'engagement/partenariat comme une option. Ces lignes directrices devraient revoir cette approche patriarcale afin de progresser.

Les paragraphes 87 et 88 sapent également les connaissances des femmes, alors qu'elles doivent au contraire être reconnues, protégées et soutenues par les Lignes directrices. Les Directives doivent également aborder de manière critique les risques de privatisation des connaissances et de captation par des intérêts privés, car ce dont les systèmes alimentaires dynamiques ont besoin, ce sont des connaissances au service des intérêts publics.

En ce qui concerne les domaines politiques à discuter, nous suggérons les aspects suivants :

- Ajouter un domaine visant à modifier la perspective de la production alimentaire pour inclure les systèmes alimentaires, en soutenant fortement le rôle et la valeur des femmes dans les systèmes de production alimentaire, y compris la reconnaissance de leurs connaissances traditionnelles, l'appréciation des petits producteurs alimentaires et des agriculteurs familiaux, l'amélioration de l'accès direct aux consommateurs au profit des petits producteurs alimentaires et l'utilisation durable des ressources.
- Devrait également inclure la référence aux personnes LGBTI, car les droits fonciers ne leur sont souvent pas garantis.

#### *Dans une perspective régionale africaine*

L'accès et le contrôle des ressources naturelles et productives sont très importants. Il existe un fossé en termes d'intersectionnalité des ressources naturelles avec la réalisation d'autres droits. Dans le contexte kenyan, où les femmes se voient refuser le droit à la terre et se déplacent vers les zones urbaines, les seuls logements abordables sont souvent les campements informels. Par conséquent, le droit à la terre et le droit au logement sont strictement liés. L'accès aux ressources naturelles et le droit à la santé sont également liés. Nous devons examiner l'intersectionnalité et le lien avec d'autres droits dans cette section.

#### *Dans une perspective régionale Asie-Pacifique*

Nous reconnaissons que cette section articule de manière plus directe le régime foncier et l'accès " non garantis " des femmes, ainsi que la distribution inéquitable et les obstacles persistants aux droits fonciers des femmes. Nous nous félicitons également de la reconnaissance des femmes en tant que gardiennes des connaissances des semences et des plantes locales et de leurs connaissances spécialisées dans la gestion des terres, de l'eau, des pêches et des forêts et dans la réponse au changement climatique de manière efficace et durable. En outre, nous nous félicitons de la reconnaissance des approches agroécologiques, de leur approche holistique et de l'accent mis sur l'équité, reconnaissant ainsi la place qui leur revient dans le discours sur la durabilité des systèmes agricoles et alimentaires.

Nous souhaitons cependant souligner qu'il faut reconnaître que le modèle industriel dominant actuel de l'agriculture est un moteur majeur de l'accaparement des terres et de la dégradation des ressources, privant les femmes de leurs droits à la terre et aux ressources. En général, l'analyse des impacts environnementaux et économiques de l'agriculture industrielle fait défaut. Une référence explicite devrait être faite aux obstacles actuels à la propriété foncière des femmes, par le biais de pratiques coutumières et de pratiques plus récentes telles que l'accaparement des terres des veuves.

La reconnaissance du savoir des femmes devrait également inclure une référence à la nécessité de protéger et de soutenir ce savoir, notamment contre le risque de privatisation et de captation de ce savoir pour servir des intérêts privés au lieu du bien commun.

Les droits fonciers des personnes LGBTI doivent également être abordés dans cette section.

Dans les domaines politiques à discuter, nous réitérons notre suggestion d'inclure un domaine visant à modifier la perspective de la production alimentaire pour inclure les systèmes et l'agence alimentaires, tels que définis par le récit global du HLPE à l'horizon 2030. Cela permettrait de soutenir fortement le rôle et la valeur des femmes dans les systèmes de production alimentaire, y compris la reconnaissance de leurs connaissances traditionnelles, l'appréciation des petits producteurs alimentaires et des agriculteurs familiaux, l'amélioration de l'accès direct aux consommateurs au profit des petits producteurs alimentaires et l'utilisation durable des ressources.

Nous proposons également l'inclusion d'un soutien public et institutionnel à l'agroécologie et aux systèmes de gouvernance territoriale avec les femmes au centre, ainsi que des politiques publiques visant à prévenir la contamination, la dégradation et la destruction des terres, des forêts, des sources/masses d'eau, des zones marines et des territoires. La prévention de l'accaparement des terres et des ressources par les entreprises et d'autres acteurs doit également être abordée.

Les domaines politiques à débattre devraient également inclure un soutien public et institutionnel pour que les femmes aient les mêmes droits et le même accès que les hommes aux ressources productives sans aucune forme de discrimination.

#### ***Dans une perspective régionale d'Afrique du Nord et du Proche-Orient :***

La situation d'occupation en Palestine entrave l'utilisation des ressources naturelles. En fait, les terres ont été accaparées et utilisées comme territoire militaire. Des colonies ont été créées. Le travail des femmes est devenu très difficile en Palestine, et cela est dû à l'application de l'accaparement des ressources telles que l'eau et la terre. Les femmes souffrent des violations sionistes et les femmes palestiniennes souffrent du blocus de Gaza dû aux opérations militaires sionistes. Cela se reflète dans les niveaux de chômage parmi les femmes et les jeunes (les taux peuvent atteindre 70%).

#### ***Dans une perspective régionale nord-américaine***

Un exemple tiré du contexte canadien : Il y a plusieurs dizaines d'années, l'Union des agriculteurs s'est battue avec acharnement dans le contexte canadien pour que les femmes qui travaillaient dans des exploitations agricoles familiales obtiennent l'égalité d'accès et que leur nom figure sur les titres de propriété. Ils ont largement réussi. Une recherche effectuée dans une région locale sur la propriété foncière a révélé que de

nombreuses parcelles de terre étaient réservées aux femmes sur la carte municipale de cette région. Au cours de la dernière décennie, nous avons constaté que de plus en plus de terres sont achetées par des entreprises et des financiers. Aujourd'hui, si l'on regarde la même carte, on y trouve beaucoup d'entreprises numérotées plutôt que des noms de femmes. L'accaparement des terres qui se produit ailleurs dans le monde se produit également en Amérique du Nord. La financiarisation de ces terres est le fait d'entreprises et d'intérêts financiers qui ne sont pas détenus ou contrôlés par des femmes. C'est là que les femmes sont fondamentalement exclues et ne sont pas les principaux acteurs.

Ce qui se passe également, c'est que lorsque ces terres sont détenues par des entreprises plus importantes et que la gestion est plus élevée dans la région, cela conduit à une gestion beaucoup plus intensive des terres en termes de monocultures. Si nous parlons de biodiversité, de savoir des femmes et de durabilité à long terme, toutes ces tendances en matière de propriété foncière vont dans la mauvaise direction. Si nous voulons sérieusement contrôler les ressources naturelles, nous devons remettre fondamentalement en question certains des paramètres et de la structure de la capitalisation de la terre. Si nous ne reconnaissons pas cela, le langage autour de la formation et de la technologie pour les femmes est en quelque sorte périphérique.

### **3.6. Accès aux marchés du travail et travail décent**

#### ***Dans une perspective régionale d'Afrique du Nord et du Proche-Orient***

Il est important de faire la distinction entre le marché du travail et le travail décent, car ce dernier a des spécificités selon l'OIT. Le travail décent doit être souligné, c'est une notion de l'ONU dans le texte de l'OIT. Si la notion de travail décent n'apparaît pas clairement dans le document, nous n'accorderons pas l'importance nécessaire à ce concept. Les pays doivent savoir que le travail décent n'existe pas dans les pays de la région pour la majorité de la main-d'œuvre agricole. Le secteur agricole est principalement constitué de main-d'œuvre informelle. Le secteur n'est pas bien structuré, ce qui signifie que les travailleurs n'ont pas d'assurance (santé, travail, retraite, etc.) et qu'il existe des inégalités en matière de rémunérations ou de soutien aux droits des femmes. Le secteur lui-même est marginalisé. Il faut le souligner, ce sont les femmes qui en font les frais, soit parce qu'elles ne sont pas rémunérées, soit parce que les femmes qui travaillent dans le secteur agricole sont moins rémunérées que les hommes qui travaillent dans le même secteur. Si le document ne consacre pas une section spécifique au travail décent, il sape la notion de travail décent. Il existe une intersection entre les marchés du travail et le travail décent : nous devons garantir une stratégie et une orientation politique pour nos gouvernements afin de s'assurer que les femmes ont accès aux marchés mais aussi à un travail décent. Nous sommes bien conscients que les pays de la région sont très conservateurs, ce sont des pays en développement et des pays où les femmes travaillent et les hommes gagnent l'argent, ou plutôt les hommes sont payés. La Tunisie a accordé des crédits et des aides en vue d'améliorer les conditions de vie, mais les femmes ne sont pas en mesure d'en bénéficier. Le document devrait reconnaître que le travail des femmes est invisible lorsqu'il s'agit du PIB des nations. Le travail des femmes n'apparaît même pas dans le calcul du PIB.

Le secteur agricole doit être formalisé comme le secteur des services ou le secteur industriel. Il est important de reconnaître comment, dans notre région, le secteur agricole est informalisé, comment les terres sont distribuées. Il est important de parler de la soi-disant "économie verte" et de l'expansion des entreprises transnationales, en particulier dans ce secteur. Elles y ont intérêt en tentant d'imposer leur propre organisation. Il est important de reconnaître un travail décent aux personnes travaillant dans l'agriculture et aux femmes travaillant dans l'agriculture, quel que soit le degré d'organisation du secteur. Si l'on regarde la situation en Tunisie, au Maroc et en Égypte : tous les mois, nous avons des cas de femmes qui sont tuées alors qu'elles sont transportées dans les tracteurs ou à l'arrière des camions vers les terres agricoles. Il est important que les gouvernements soient responsables de ce qui se passe. Lorsque nous parlons de conditions de travail décentes, nous parlons de logement décent, de protection sociale et tout cela est lié à la sécurité alimentaire. Il ne s'agit pas simplement d'une société transnationale qui vient mettre la main sur des milliers et des millions d'hectares pour cultiver ces terres. La pandémie de Covid 19 a montré que les femmes étaient les plus touchées.

En Tunisie, au cours des six premiers mois de fermeture totale, ce sont les femmes qui ont continué à travailler, leur contribution a donc été fondamentale et elles ont grandement contribué à la transformation des produits alimentaires. L'économie verte telle qu'elle est perçue par les entreprises transnationales est tout à fait inadéquate parce que c'est aussi une région qui souffre d'une grande pénurie d'eau, qui s'est encore aggravée à cause du changement climatique. Ainsi, lorsque ces entreprises veulent creuser de grands puits afin d'investir et de cultiver les terres sans tenir compte des spécificités locales, cela ne fonctionne pas et devient en fait un plus grand obstacle à la sécurité alimentaire.

Il est important que les stratégies nationales tiennent compte des besoins réels des populations locales et de la manière dont les États sont réellement divisés et dont les propriétés foncières sont réparties. Nous parlons toujours des catégories les plus pauvres de la population, catégories qui ont été le plus durement touchées par la pandémie de COVID-19.

### ***Du point de vue de la région Asie-Pacifique***

L'analyse est absente en ce qui concerne la sûreté et la sécurité sur le lieu de travail, notamment les toilettes, les espaces de repos, la protection contre la discrimination, le harcèlement sexuel et la violence, etc. Elle fait également l'impasse sur le travail des filles (moins de 18 ans), qui assument un travail rémunéré et sont particulièrement vulnérables aux abus, à l'exploitation et aux agressions sexuelles.

Si l'analyse reconnaît que "l'agriculture est l'une des professions les plus dangereuses en raison de l'exposition aux produits agrochimiques, aux machines et aux équipements, ainsi qu'aux soins apportés au bétail...", la solution en termes de domaines politiques ne réside pas dans la seule protection sociale, mais dans la prévention de l'existence de telles conditions dangereuses. La transformation de l'agriculture industrielle à forte intensité chimique et de la transformation industrielle des aliments est très importante.

### ***D'un point de vue régional nord-américain***

Lorsque nous abordons la question de la main-d'œuvre précaire en Amérique du Nord, nous devons parler des travailleurs migrants qui fournissent une quantité massive de travail pour protéger la sécurité alimentaire du Canada. En 2017, un travailleur sur cinq dans la production alimentaire du Canada était un travailleur étranger, et pourtant leurs droits en matière de travail ne sont pas respectés : salaires inférieurs, conditions de vie médiocres et aucune voie d'accès à la résidence permanente. Il s'agit d'une question de Droits de l'Homme, qui doit également être analysée à travers une lentille de genre, car les femmes migrantes représentent 5 à 18% de cette main d'œuvre à travers l'agriculture. Les sacrifices qu'elles font pour assurer ce travail de production alimentaire faiblement rémunéré doivent être reconnus et leurs droits doivent être protégés. Nous devons faire pression pour que les migrants et les personnes sans papiers aient les mêmes droits que les autres résidents. Sans les travailleurs migrants, les systèmes alimentaires s'effondreraient. L'article 14 du langage de l'UNDROP est utile dans ce sens, et devrait être inscrit dans les systèmes alimentaires et les politiques agricoles.

Les lignes directrices devraient donc être beaucoup plus audacieuses : nous devons remettre en question les structures de pouvoir économiques et politiques qui ont permis à ces conditions de travail d'exister avant de pouvoir apporter un réel changement. Trop de travailleurs saisonniers et migrants sont invisibles aux yeux du grand public car ils ne sont pas suffisamment rémunérés, ont de mauvaises conditions de travail et un accès limité aux soins de santé, ils n'ont pas forcément de statut juridique et ils sont victimes de violences. Qu'il s'agisse d'une femme ou d'une personne LGBTI travaillant dans l'agriculture, dans des installations de transformation alimentaire ou dans des abattoirs, il est important d'élever leur salaire et leurs conditions de travail au niveau de ceux de leurs homologues masculins, mais cela ne suffit pas. Toute cette main-d'œuvre, qu'il s'agisse d'hommes, de femmes, de n'importe qui, est exploitée par le système néolibéral encadré, qui ne travaille pas pour les travailleurs. Nous devons souligner le nombre croissant de travailleurs migrants. Les politiques agricoles, les accords commerciaux internationaux et même les sanctions politiques ont poussé les peuples indigènes, les paysans et les agriculteurs familiaux à quitter leurs terres et leurs communautés pour devenir des travailleurs migrants. Avec le changement climatique, nous nous attendons à ce que des millions de personnes sur cette planète se déplacent pour trouver du travail. Ces questions doivent être abordées par



le CSA dans ce type de document. C'est l'occasion de renforcer le CSA et de créer un document novateur qui mette en place un cadre de droits de l'homme et remette en question les structures de pouvoir politiques et économiques actuelles.

Pour cela, nous devons d'abord ancrer les lignes directrices dans les conventions de l'OIT. C'est important car sur les lieux de travail, les violations continuent d'être monnaie courante dans les usines, malgré l'existence d'un traité reconnaissant le droit de tous à un espace de travail exempt de violence et de harcèlement, y compris de violence et de harcèlement fondés sur le sexe. L'étape suivante consiste à aller au-delà de ce qui est déjà convenu dans d'autres documents des Nations unies.

Une étude a été réalisée au Canada sur le travail des femmes dans les exploitations agricoles et sur l'énorme quantité de travail invisible qu'elles accomplissent. Le fait de le rendre visible et de compter les heures de travail constituait en fait un pas en avant. La collecte de données est importante si l'on est écarté ou non compté, mais elle ne peut pas en rester là. Les données ne changent pas réellement les rapports de force, à moins que l'étape suivante soit franchie et que ce travail soit non seulement reconnu mais aussi rémunéré. Dans un système alimentaire de plus en plus corporatisé, le travail de moins en moins productif dans les fermes et la production alimentaire est en fait rémunéré de manière adéquate et les profits des entreprises augmentent de manière exponentielle. En ce sens, lorsque nous parlons de rémunération et de reconnaissance de la main-d'œuvre, nous devons parler des déséquilibres de pouvoir dans le système alimentaire et y remédier.

### **3.7 Reconnaissance, réduction et redistribution des soins non rémunérés et du travail domestique** **Au paragraphe 111, il n'est pas clair quand on parle d'économie de travail.**

#### ***Du point de vue de la région Europe et Asie centrale :***

Nous nous félicitons de cette section et également de la reconnaissance dans les directives de l'augmentation de la charge des soins due à la covidopandémie en raison de la division sexuelle et sexiste du travail, qui retombe de manière disproportionnée sur les femmes et les filles.

Toutefois, il sera utile de préciser le lien entre la charge de travail liée aux soins non rémunérés et le système patriarcal. La répartition très inégale du travail de soins non rémunéré n'est pas un fait acquis dans les sociétés humaines, les structures patriarcales en sont la cause profonde.

Bien que le travail de soins soit nécessaire à notre société et à la sécurité alimentaire, le système patriarcal sur lequel repose notre économie, et les rôles assignés aux hommes et aux femmes qui en découlent, font porter aux femmes et aux filles la plus grande partie de la responsabilité du travail de soins non reconnu, et donc non rémunéré et non compensé, niant ainsi la nécessité d'une redistribution entre les sexes, ni entre les ménages et les institutions de l'État.

C'est pourquoi les États doivent garantir des services publics et une protection sociale universelle, des systèmes de santé et de soins solides, y compris des garderies, des crèches, des écoles et des espaces de loisirs pour les enfants ; pour transformer la répartition injuste du travail de soins non rémunéré.

Sur les domaines d'action :

- 113.1 : En plus de la répartition entre les sexes, nous avons besoin d'une répartition entre les ménages et l'État.
- 113.3 : Nous nous félicitons de l'accent mis sur les "investissements publics dans le bien-être, la protection sociale, la fourniture de services de soins aux enfants et aux personnes âgées, l'infrastructure rurale", mais l'élément visant à réduire le travail de soins non rémunéré à l'aide de "technologies domestiques" pourrait être mal placé et ne devrait pas se faire au détriment des approches de transformation du genre qui s'attaquent aux causes profondes de la discrimination fondée sur le genre. La protection sociale doit être considérée comme un outil permettant de transformer les relations entre les sexes, et donc de redistribuer le travail de soins non rémunéré.  
[protection sociale transformatrice]

Enfin, nous pourrions également introduire la notion d'intersectionnalité dans cette section 3.7 sur le travail de soins non rémunéré : le fardeau du travail de soins non rémunéré se croise également avec/est multiplié par d'autres formes de discriminations : les ménages les plus touchés par les impacts négatifs (par exemple

les impacts sur l'insécurité alimentaire et la nutrition) du travail de soins non rémunéré sont les ménages les plus pauvres, qui ont besoin d'une plus grande justice économique par la redistribution des richesses.

### ***Dans une perspective régionale d'Afrique du Nord et du Proche-Orient***

Compte tenu des différences de contexte culturel et de niveau économique entre les régions, il pourrait être intéressant de voir comment la question des soins a été abordée dans d'autres régions, comme l'Amérique latine ou l'Asie (pas l'Europe car le contexte est différent). Par exemple sur le congé de paternité, le congé de maternité payé. Il est fondamental de valoriser le travail des femmes : lui donner un nom, un contexte, une reconnaissance. Nous avons besoin du soutien des gouvernements et des organes des Nations unies pour que la société civile et les organisations de base fassent pression en faveur de cet agenda.

Les tâches domestiques et les soins qui incombent aux femmes constituent une sorte de corvée traditionnelle pour les femmes, quelque chose qu'elles peuvent considérer comme normal ou comme un devoir. Cependant, elles ne sont pas considérées comme un emploi formel, elles ne sont même pas prises en compte dans le PIB. Il est essentiel que les lignes directrices reflètent le fait que le travail décent et le travail au sens large que les femmes entreprennent doivent être pris en compte. La plupart de ce travail est effectué selon les normes sociétales et les habitudes culturelles, et selon une perception du rôle des femmes souvent considérée comme une responsabilité nécessaire pour les femmes. La situation doit être mieux évaluée.

L'État n'a pas su attribuer la juste valeur à ce type de travail : les crèches, les soins aux personnes âgées et handicapées, tout cela relève des femmes. L'État doit assumer un rôle renouvelé. Toutes ces tâches qui incombent aux femmes, toutes ces responsabilités, elles deviennent une obligation, c'est pourquoi nous disons qu'il faut que l'État en prenne la responsabilité, en attribuant une valeur au travail qui est porté par les femmes : la garde des enfants est essentielle par exemple, elle est tout aussi coûteuse. L'État doit assumer une certaine responsabilité à cet égard, il doit suivre ce qui est stipulé dans les accords internationaux, à savoir accorder une certaine valeur au travail effectué par les femmes en reconnaissant ce travail comme un travail et non comme une tâche obligatoire qui doit incomber aux femmes.

La charge de travail des femmes augmente parce qu'on leur demande de garantir le droit de travailler en dehors du foyer, mais elles doivent toujours assurer les tâches domestiques. Dans les zones rurales, elles doivent travailler la terre et, à la fin de la journée, elles doivent encore assurer les tâches domestiques. Cela signifie que les tâches et les charges des femmes sont exacerbées car elles doivent faire face à ces deux responsabilités. Les femmes assument ces tâches en raison des coutumes et de la culture. Elles incombent aux femmes presque immédiatement après leur naissance, et elles en héritent de génération en génération. Nous devons préciser que les corvées domestiques ne doivent pas être héritées. Elles doivent être distinctes.

Dans les zones rurales, les femmes sont exploitées parce qu'elles ne peuvent pas transporter ce qu'elles produisent, elles sont donc payées à un prix inférieur à ce qu'elles devraient être. En Palestine, elles n'ont d'autre choix que de surmonter ces obstacles. À Jérusalem, elles doivent se rendre dans des lieux de passage, afin de ne pas avoir à subir des arrêts ou des contrôles militaires qui mettent leur vie en danger. L'armée israélienne mène parfois des opérations visant à détruire les récoltes des agriculteurs locaux. Cela s'ajoute à une situation déjà difficile. Les femmes ne sont pas seulement confrontées aux coutumes et aux traditions, mais aussi à une occupation qui les empêche de survivre de ce qu'elles produisent.

Les lignes directrices ne doivent pas écarter les responsabilités des gouvernements et des États dans le secteur agricole. La responsabilité des gouvernements locaux est de ne pas se soumettre à la pression de la libéralisation du commerce. Les lignes directrices doivent être orientées vers les femmes productrices d'aliments, qui sont au centre de la sécurité alimentaire.

### **3.8 Capacité des femmes et des hommes à faire des choix stratégiques pour une alimentation saine et une bonne nutrition**

#### ***Dans une perspective régionale Asie-Pacifique***

L'analyse passe à côté des causes systémiques de la mauvaise nutrition et des régimes alimentaires malsains : la disponibilité et l'accessibilité d'aliments sains et nutritifs. Ces causes ne sont pas seulement dues aux normes de genre, mais aussi et peut-être surtout à la domination croissante d'aliments malsains, ultra-transformés et contaminés par des produits chimiques provenant de systèmes agroalimentaires industriels, ainsi que d'aliments périmés et avariés provenant de systèmes de distribution publics défaillants.

Les domaines d'action doivent être abordés :

La réglementation publique qui rend obligatoire l'étiquetage des aliments (transformés et non transformés).

L'éducation nutritionnelle doit mettre l'accent sur les sources locales de nutriments.

Interventions publiques pour garantir une disponibilité suffisante d'aliments sains et nutritifs à un prix abordable.

### **3.9 Protection sociale et aide alimentaire et nutritionnelle**

Les droits de l'homme sont particulièrement importants dans la conception des programmes et mesures de protection sociale et dans toutes les questions des Directives. Une citation du RS sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme est pertinente ici : "Cela signifie qu'il ne faut pas définir la protection sociale comme une réponse d'urgence à une situation de crise, ni comme de la charité - mais plutôt comme un ensemble de droits permanents prescrits par la législation nationale, définissant les individus comme des titulaires de droits, et leur garantissant l'accès à des mécanismes de réclamation indépendants s'ils se voient refuser les prestations auxquelles ils ont droit. Tant la mobilisation des ressources nationales que la solidarité internationale doivent être mises au service de cet objectif."

#### **MISE EN ŒUVRE ET SUIVI**

Les dimensions des droits humaine doivent être incluses dans la mise en œuvre et le suivi : une véritable autonomisation et l'égalité ne sont pas possibles sans le renforcement de l'agence, de la capacité et de l'autodétermination qui sont intégrés dans le cadre des droits humaines.

Cette partie doit inclure une proposition d'indicateurs basés sur les processus de suivi des réglementations internationales relatives aux droits humains des femmes.

Les approches participatives et les espaces multi-acteurs sont essentiels pour la mise en œuvre et le suivi. Mais nous mettons en garde contre le fait que les plates-formes multipartites doivent être dotées de réglementations et de garanties solides contre les conflits d'intérêts, afin de remédier aux déséquilibres de pouvoir qui affectent les voix et les expériences des personnes les plus marginalisées.

Le document devrait inclure une proposition d'architecture sur la participation substantielle des femmes à la prise de décision au niveau international, mais aussi dans les États, qui permette aux femmes de participer au contrôle social de la gestion publique dans l'ensemble du processus politique (formulation, mise en œuvre et évaluation) qui permette la voix des femmes dans leur diversité, des femmes rurales, des paysannes, des organisations communautaires de femmes, des ONG qui travaillent sur des décisions politiques des États, ce qui permet d'intégrer les lignes directrices à tous les niveaux sous-nationaux.

Il convient également de préciser que les différents acteurs impliqués dans le processus n'ont pas les mêmes responsabilités en ce qui concerne le développement, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques nécessaires à la réalisation de l'égalité des sexes, des droits des femmes et des filles et de leur autonomisation.

Bien que tous les acteurs soient importants, dans le cadre des présentes Directives et de celles du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, la responsabilité des États en tant que garants des droits et celle des citoyens en tant que sujets de droits doit être placée dans une position pertinente et être différenciée de ce que signifie être une simple "partie prenante".